





## **Sa Majesté Mohammed VI**

Roi du Maroc que Dieu le Glorifie

« ...Nous savons qui nous sommes et où nous allons. De même, nous connaissons nos potentialités et avons conscience des difficultés et des défis à affronter.

Le Maroc a atteint aujourd'hui, grâce à Dieu, un niveau remarquable dans la marche vers le progrès. Désormais, la vision est claire, les institutions sont fortes de leurs compétences respectives dans le cadre de l'Etat de droit.

C'est un motif de fierté pour nous tous. Les Marocains, où qu'ils soient, individuellement et collectivement, sont tous en droit d'être fiers de leur appartenance à cette patrie qui est la nôtre.

Comme Marocain, le sentiment qui M'est le plus cher dans la vie, c'est celui d'être fier de Ma marocanité.

Il vous appartient, à vous aussi, d'exprimer votre fierté patriotique. Vous devez l'illustrer concrètement chaque jour et à chaque instant, dans votre travail, dans vos relations, dans vos discours, dans vos foyers et dans l'exercice de vos responsabilités.

**EXTRAIT DU DISCOURS ROYAL LORS DE LA CEREMONIE  
D'OUVERTURE DE LA SESSION PARLEMENTAIRE**

**VENDREDI 10 OCTOBRE 2014**



# Sommaire

Rapport d'activité 2014

<b>MOT DU DIRECTEUR</b> .....	3	<b>LA CMR AU SERVICE DE SES AFFILIES, PENSIONNES ET PARTENAIRES</b> .....	39
<b>PRESENTATION DE LA CMR</b> .....	4	<b>PARTENARIAT</b> .....	44
<b>GOVERNANCE</b> .....	5	<b>RESULTATS COMPTABLES ET FINANCIERS</b> .....	51
<b>FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2014</b> .....	11	- Bilan 2014.....	52
<b>GESTION DES REGIMES ET DES PRESTATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b> .....	15	- Comptes de Produits et Charges 2014 .....	54
• <b>GESTION DES REGIMES</b>		<b>BILAN DU PLAN D'ACTION 2014</b> .....	55
- Régime des Pensions Civiles.....	17	<b>ORGANISATION</b> .....	57
- Régime des Pensions Militaires.....	27	<b>ANNEXES</b> .....	60
- Régime par Capitalisation Attakmili.....	31	- Statistiques.....	61
• <b>GESTION DES PRESTATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b> .....	35	- Audits des comptes 2014.....	64
-Gestion des Prestations pour le Compte de l'Etat .....	36	- Certifications 2013 .....	66
-Gestion des Prestations Réglementaires et Conventionnées .....	37	- Contacts CMR et délégations régionales de partenaires.....	67

## Mot du Directeur



Les débats sur la réforme systémique des régimes de retraite au Maroc et plus particulièrement sur la réforme paramétrique du régime des pensions civiles (RPC) géré par la CMR, se sont poursuivis tout au long de l'année 2014. Ainsi, la Commission Nationale chargée de la réforme des régimes de retraite a consacré, au cours de cette année, deux réunions à cette problématique. En outre, le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) a été saisi par le Chef de Gouvernement pour donner son avis sur le projet de la réforme. Cependant et en attendant que les pouvoirs publics décident du scénario définitif qui sera retenu pour réformer le RPC, il y a lieu de signaler que les projections relatives

au déficit dudit régime se sont malheureusement confirmées. En 2014, le RPC a affiché un différentiel négatif entre les cotisations et les prestations de près d'un milliard de Dirhams, montant qui est venu en déduction du fonds de réserves de ce régime. Le retard pris dans la mise en œuvre de la réforme paramétrique, prévue initialement en 2015, va creuser le déficit du RPC, puisqu'il se situera, au 31 décembre 2015, entre 2,5 à 3 Milliards de Dirhams. L'extinction ou l'épuisement des réserves du régime est prévu en 2022, si aucune réforme n'est entreprise et ce, dans les conditions optimales de placement desdites réserves.

Concernant la gestion de la CMR, l'année 2014 a été marquée par l'élaboration d'un nouveau plan d'actions triennal pour la période 2014-2016. Dans le cadre des orientations fixées par ce plan, la Caisse a mis en œuvre un vaste chantier de modernisation qui mobilise l'ensemble de son personnel. L'objectif est de renforcer les performances de la Caisse de façon, d'une part, à garantir et à améliorer la qualité de ses services offerts à sa clientèle et d'autre part, à maîtriser ses coûts de gestion. De nombreuses actions ont été ainsi engagées, à court et à moyen terme, visant l'amélioration des différents canaux d'accueil de nos affiliés et bénéficiaires ainsi, que le lancement du chantier relatif à la mise en place de la comptabilité analytique.

Par ailleurs, le taux de bancarisation des bénéficiaires est passé de 50% à 92% durant ces cinq dernières années, marquant ainsi, la réussite de notre stratégie d'encouragement à la bancarisation. De même, la simplification des procédures relatives au contrôle de vie, initiée en 2012, a été étendue en 2014 à d'autres banques de la place.

La modernisation de notre institution passe, également, par l'opérationnalité, depuis 2014, de la gestion électronique des documents (GED) dans certaines structures. La GED sera étendue, à court terme, à tous les services de la Caisse, et ce, dans la perspective de la refonte de nos applications informatiques « métiers ». L'ensemble de ces actions visent à réduire les délais de traitement des dossiers, à mieux partager l'information et à diminuer les risques inhérents à nos activités. Ces risques sont dorénavant contingentés grâce à la finalisation de la cartographie des risques et à la mise en œuvre de son plan de maîtrise.

L'année 2014 a connu aussi, l'aboutissement de nos efforts quant à la levée totale de la réserve des auditeurs externes relative à l'exhaustivité des cotisations marquant ainsi, notre conformité au Plan Comptable des Caisses Marocaines de Retraite. L'évolution des audits des états de synthèses a été marquée par la levée progressive des différentes réserves et se limite, au déséquilibre financier des régimes gérés par la Caisse et ce, dans l'attente de réformes.

Toutes ces réalisations sont à mettre au crédit de l'engagement sans faille du personnel, à l'appui de l'ensemble des instances de gouvernance et au soutien de nos partenaires. La CMR, forte de ses valeurs continuera à s'atteler à la réalisation de ses projets de modernisation et ce, dans le but de mieux servir ses clients.

**M. Mohamed EL ALAOUI EL ABDALLAOUI**

Directeur de la Caisse Marocaine des Retraites



# Présentation de la CMR

Créée par le Dahir du 02 mars 1930, la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) est un établissement public à but non lucratif. Elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. La CMR est soumise à la double tutelle technique et financière du Ministère de l'Economie et des Finances. Elle a pour vocation d'œuvrer dans le domaine de la protection sociale et plus particulièrement sur son volet relatif aux prestations vieillesse. La Caisse offre également, dans ce cadre, des services complémentaires pour la population dont elle assure la couverture.

## Nos métiers

La CMR assure:

- la gestion administrative des régimes de retraite et des prestations pour le compte de tiers ;
- la gestion financière des réserves de prévoyance des régimes de retraite ;
- la réalisation des études actuarielles et prospectives relatives aux régimes gérés.

**Sur le plan de la gestion administrative,** la CMR gère les régimes de retraite suivants :

- le régime des pensions civiles pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires de l'Etat, les agents titulaires et stagiaires des collectivités locales et le personnel de certains établissements et organismes publics ;
- le régime des pensions militaires pour le personnel militaire des Forces Armées Royales, le personnel d'encadrement et de rang des Forces Auxiliaires ;
- le régime de retraite complémentaire et facultatif « ATTAKMILI ».

La CMR gère aussi, des prestations réglementées ou conventionnées pour compte de tiers à savoir :

- les régimes non cotisants pour le compte de l'Etat (pensions d'invalidité civile et militaire, pensions et allocations des Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération ;
- les prestations ou précomptes pour le compte du Ministère de l'Economie et des Finances (précomptes au titre de l'impôt sur le revenu, les Avis Tiers détenteur (ATD), les pensions

exceptionnelles, les allocations de secours Régie Tabacs) ;

- les précomptes sur les pensions, au titre de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) reversés à la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale (CNOPS) ; les précomptes au titre de la mutuelle santé reversés à la Mutuelle des Forces Armées Royales. Ainsi que les précomptes au titre des secteurs mutualistes et capital décès au profit de : la Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN) ; la Mutuelle Générale du Personnel des Administrations Publiques (MGPAP) ; les Œuvres de Mutualité des Fonctionnaires et Agents Assimilés du Maroc (OFMAM)..... ;
- les précomptes conventionnels au profit des institutions financières et d'Associations des œuvres sociales (sociétés de financement, sociétés d'assurances, Fondation Hassan II pour les Œuvres Sociales des Anciens Militaires et Anciens Combattants ; Fondation Mohammed VI pour la Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation ; Fondation des Œuvres Sociales des Travaux Publics (FOSTP) ; la Société Nationale de Transport et Logistique (SNTL) et les associations des œuvres sociales des ministères de l'Emploi, la Justice et la Pêche Maritime) ;

**Sur le plan de la gestion financière,** la CMR gère les différents fonds de prévoyance constitués des excédents financiers dégagés par les régimes sous gestion. Ils sont investis sur les marchés de capitaux selon les modalités du dahir relatif à la CMR et de l'arrêté de M. le Ministre de l'Economie et des Finances qui en fixe l'emploi et les règles prudentielles.

**Sur le plan prospectif,** la CMR doit doter les pouvoirs publics des informations nécessaires au pilotage des régimes institués par les textes de loi ou réglementaires qui leurs sont spécifiques. Dans ce cadre, la Caisse réalise annuellement des études actuarielles ou toutes autres études permettant la fiabilisation de celles-ci. Les conclusions de ces études actuarielles permettent au Conseil d'Administration de la Caisse d'émettre les alertes nécessaires et de formuler des propositions adéquates quant aux équilibres financiers de ces régimes.



# GOUVERNANCE

Instances de gouvernance

Conseil d'Administration

Comite Permanent Issu du Conseil  
d'Administration

Comité d'Audit

Comite d'Allocation d'Actif





# GOUVERNANCE

## INSTANCES DE GOUVERNANCE

Composé de représentants de l'Etat, des affiliés et des retraités, le Conseil d'Administration (CA) de la CMR se réunit deux fois par an sous la présidence de Monsieur le Chef du Gouvernement ou son représentant.

Le CA définit les orientations stratégiques en matière de gestion administrative et financière, de contrôle et de supervision. Pour assister le CA, ce dernier s'appuie d'une part, sur un Comité Permanent dont la composition est issue du Conseil d'Administration et d'autre part, sur deux comités d'appui spécialisés : le Comité d'Audit et le Comité d'Allocation d'Actifs (CAA).

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de la Caisse compte 14 membres : 7 représentants des organismes employeurs, 5 représentants des personnels affiliés aux régimes des pensions civiles et militaires et 2 représentants des retraités de ces deux régimes. Cette composition comporte aussi 8 membres suppléants issus des différentes parties représentées au sein du Conseil.



## COMPOSITION

### MEMBRES DE DROIT

1. **M. Abdel-Ilah BENKIRAN, Chef du Gouvernement ;**
2. **M. Mohamed HASSAD, Ministre de l'Intérieur ;**
3. **M. Mohamed BOUSSAID, Ministre de l'Economie et des Finances ;**
4. **M. Mohamed MOUBDII, Ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement, chargé de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration ;**
5. **M. Abdesslam SEDDIKI, Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales ;**
6. **M. Abdeltif LOUDYI, Ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement, chargé de l'Administration de la Défense Nationale.**



#### MEMBRES TITULAIRES

1. **M. Aziz RABBAH**, représentant les Présidents des Collectivités Locales ;
2. **M. Hassan El MARDI**, représentant les affiliés au régime des pensions civiles ;
3. **M. Mohamed BOUZAKIRI**, représentant les affiliés au régime des pensions civiles ;
4. **M. Bouaazza SEKRI**, représentant les affiliés au régime des pensions civiles ;
5. **Le Colonel, M. Hassan OUTRIGHT**, représentant les affiliés au régime des pensions militaires (FAR.);
6. **L'Inspecteur Principal de 2<sup>ème</sup> Classe, M. Mohamed SERRANI**, représentant les affiliés au régime des pensions militaires (FA) ;
7. **M. Ahmed LAMBARKI**, représentant les retraités ressortissant du régime des pensions civiles ;
8. **M. El Amine RKIBATE**, représentant les retraités ressortissant du régime des pensions militaires.

#### MEMBRES SUPPLEANTS

- M. Mouloud BERGAYOU**, représentant les Présidents des collectivités locales ;
- M. Mohamed LAMRABET**, représentant les affiliés au régime des pensions civiles ;
- M. Abdelkhaleq CHOUKRI**, représentant les affiliés au régime des pensions civiles ;

**M. Mohammed MOUNAIM**, représentant les affiliés au régime des pensions civiles ;

**Le Colonel, M. Ahmed RAGHOUN**, représentant les affiliés au régime des pensions militaires (FAR.) ;

**L'Inspecteur Principal de 2<sup>ème</sup> Classe, M. Rachid EL OUALI**, représentant les affiliés au régime des pensions militaires (FA) ;

**M. Mohamed El Bachir IDRISSE**, représentant les retraités du régime des pensions civiles ;

**M. Allal NASSRI**, représentant les retraités du régime des pensions militaires.

A titre exceptionnel et en application des dispositions de décret n° 2.14.717 du 19 décembre 2014, le mandat de 3 ans des membres du Conseil d'Administration qui prend fin au 30 juin 2014, a été prorogé jusqu'au renouvellement du Conseil pour les représentants des affiliés au régime des pensions militaires (FAR et FA) et les représentants des retraités ressortissant des régimes de pensions civiles et militaires. Pour le représentant des présidents des collectivités locales et les représentants des affiliés au régime des pensions civiles leur mandat est prolongé jusqu'à l'expiration du mandat des instances dont ils émanent.

#### ACTIVITES 2014

En 2014, le Conseil d'Administration de la CMR a tenu deux sessions, le 30 juin et le 25 décembre 2014. Lors de ces sessions, il a délibéré sur toutes les questions majeures inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil a ainsi émis, au titre de la session du 30 juin 2014, quatre résolutions et six décisions relatives à :

- l'examen des états de synthèse de l'exercice 2013 ;
- le bilan actuariel des régimes gérés par la CMR ;
- le bilan des réalisations du Contrat de programme Etat-CMR au titre de la période 2011-2013 ;
- l'allocation d'actifs durant l'année 2014 ;
- l'approbation de conventions de partenariat.

Lors de la deuxième session du CA, tenue le 25 décembre 2014, dix décisions ont été prises. Elles ont concerné notamment :

- l'approbation du plan d'action et du budget de la CMR au titre de l'année 2015 ;
- l'approbation de conventions de partenariat;
- l'amendement du règlement intérieur du Conseil d'Administration.





## COMITE PERMANENT ISSU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CPICA)

### ATTRIBUTIONS

Le CPICA tient ses réunions dans l'intervalle des sessions du Conseil d'Administration. Il est chargé, notamment du suivi de l'exécution des décisions et des résolutions du CA, de l'examen et de la préparation des dossiers afférents aux points devant être inscrits à l'ordre du jour des sessions dudit Conseil. Ce comité est composé de 8 membres issus des différentes parties représentées au sein du CA.

### COMPOSITION

**M. BENOUSEF SABOUNI, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances en tant que Président. M. FOUZI LAKJAA, Directeur du Budget, ou M. Toufik EL GUERRAOUI, adjoint au Directeur du Budget en tant que Vice-président ;**

**M. Abdellah TAIBI, représentant du Ministre délégué auprès du Chef de Gouvernement, chargé de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration ou son suppléant M. Mohamed CHAHIB ;**

**M. Lahjaji Abderrahim, représentant du Ministre de l'Intérieur en alternance avec Mme Boutaina FALSI, représentant le Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales ;**

**M. Aziz RABBAH, représentant des Présidents des Collectivités Locales ou son suppléant M. Mouloud BERGAYOU ;**

**MM. Hassan El MARDI, Mohamed BOUZAKIRI et Bouazza SEKRI, représentants des affiliés au régime des pensions civiles, en alternance et à raison de deux représentants par session ;**

**Le Colonel, M. Hassan OUTIRIGHET, représentant des affiliés au régime des pensions militaires ou son suppléant Le Colonel, M. Ahmed RAGHOUN ;**

**MM. Ahmed LAMBARKI et El Amine RKIBATE, représentants des associations des retraités en alternance.**

### ACTIVITES 2014

Durant l'année 2014, le CPICA a tenu 10 réunions dont 5 au titre de la session de mai 2014 et 5 au titre de la session de novembre 2014.

Pour préparer la session du Conseil d'Administration de juin 2014, le CPICA a tenu ses réunions durant la période allant du 28 janvier au 6 mai 2014 pour examiner et discuter les sujets se rapportant aux principaux thèmes suivants :

- le procès-verbal de la session du CA tenue le 7 janvier 2014 ;
- les états de synthèse au titre de l'année 2013 ;
- le bilan actuariel des régimes de pensions civiles et militaires ;
- les activités de la Caisse en matière de liquidation des pensions durant l'année 2013 ;
- les projets de conventions ;
- le bilan des réalisations du Contrat de programme Etat-CMR 2011-2013 ;
- l'étude relative à l'évaluation du système de gouvernance de la CMR ;
- l'état d'avancement des travaux de consolidation des délégations régionales de la Caisse ;
- Autres points divers.

Pour les préparatifs de la session du Conseil d'Administration de novembre 2014, le CPICA a tenu ses réunions durant la période allant du 14 juillet au 16 octobre 2014. Au cours de ces réunions, ledit Comité a procédé à l'étude et à la discussion des principaux thèmes suivants :

- le procès-verbal de la session du CA tenue le 30 juin 2014 ;
- le projet de programme d'action de la CMR au titre de l'année 2015 ;
- le projet de budget de la CMR au titre de 2015 ;
- les projets de conventions ;
- l'amendement du règlement interne du CA de la Caisse ;
- Autres points divers.

## COMITE D'AUDIT

### ATTRIBUTIONS

Le Comité d'Audit est un organe indépendant de contrôle. Il a été créé le 15 décembre 2010 par le Conseil d'Administration suite à sa décision n° D 23-72. Ce Comité veille à l'exactitude et à la sincérité des comptes, ainsi qu'à la qualité de l'information délivrée. Il facilite la prise de décision du Conseil d'Administration dans les trois domaines principaux suivants : a) les comptes et l'information financière, b) les risques et le contrôle interne, et c) l'audit interne et externe. Le Président du Comité d'Audit rend compte, annuellement, de ses activités au Conseil d'Administration à travers son rapport annuel.

### COMPOSITION

Le Comité d'Audit est composé de six membres, dont un membre à titre consultatif :

**M. Abdeslam EL JAZOULI EL FAR, Président, représentant du Ministre de l'Economie et des Finances ;**

**M. Ahmed LAMBARKI, Vice-président, membre du Conseil d'Administration ;**

**M. Mustapha KASSI, Expert externe et membre indépendant ;**

**M. Aomar YIDAR, Expert externe et membre indépendant ;**

**M. Abdelouahid GOUGASSE, Contrôleur d'Etat auprès de CMR.**

Le représentant de la Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale (DAPS-MEF) assiste à titre consultatif aux travaux dudit Comité.

## ACTIVITES 2014

Durant l'année 2014, le Comité d'Audit a tenu 5 réunions qui ont été consacrées à l'étude et à l'examen des points suivants :

- l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Comité d'Audit ;
  - la validation de l'étude relative à la gestion des risques ainsi qu'au renforcement de la fonction d'Audit ;
  - l'état d'avancement du projet relatif au contrôle des cotisations;
  - les termes de références du cahier des charges de l'audit des comptes relatifs aux exercices 2014; 2015 et 2016 ;
  - le plan pluriannuel des missions d'audit interne 2014-2016 ;
  - les comptes de la CMR au titre de l'exercice 2013 ;
  - la présentation de l'opinion des auditeurs externes sur les comptes et le dispositif du contrôle interne ;
  - la validation du rapport 2013 du Comité d'Audit.
- Entre le 24 octobre et le 26 novembre 2014, ledit Comité a tenu 2 réunions qui ont porté sur l'étude et l'examen des points suivants :
- les comptes de la Caisse au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2014 ;
  - le point de situation sur le projet de contrôle des cotisations ;
  - l'état d'avancement des plans d'audit 2013 et 2014 (synthèse des résultats des missions d'audit réalisées) ;
  - l'état d'avancement des plans de maîtrise des risques ;
  - la présentation de la certification des performances de la gestion du Portefeuille au titre de 2013.



## COMITE D'ALLOCATION D'ACTIFS

### ATTRIBUTIONS

Le Comité d'Allocation d'Actifs (CAA) est chargé de préparer la stratégie annuelle d'investissement qu'il soumet au Conseil d'Administration. Il assure le suivi de sa réalisation dans le respect des marges de manœuvre relatifs aux risques fixés par la législation et la réglementation en vigueur et celles approuvées par le Conseil d'Administration. Le président du CAA rend compte, annuellement, de ses activités au Conseil d'Administration à travers son rapport annuel.

### COMPOSITION

Le Comité d'Allocation d'Actifs est composé de quatre membres :

**M. Mohamed CHAFIKI, Président, représentant du Ministre de l'Economie et des Finances ;**

**M. Hassan EL MARDI, Vice-président, membre du Conseil d'Administration ;**

**M. Mohamed EL BABSIRI, Expert externe et membre indépendant ;**

**M. Mohamed BOUZAKIRI, membre du Conseil d'Administration.**

Le représentant de la Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale (DAPS-MEF) assiste à titre consultatif aux travaux dudit Comité.

### ACTIVITES 2014

Le Comité d'Allocation d'Actifs a tenu, au cours de l'année 2014, quatre réunions, le 27 janvier, le 28 avril, le 24 juillet et le 17 octobre consacrées à l'analyse de l'allocation d'actifs et l'analyse des

réalisations de la CMR en matière de gestion financière des fonds de réserves et de placement des excédents financiers des régimes confiés à la Caisse.

Chacune des quatre réunions, a examiné les points suivants :

- les procès-verbaux des réunions ;
- le contexte macroéconomique et la situation des marchés ;
- le bilan de gestion des régimes de pensions civiles et militaires et celui du régime ATTAKMILI ;
- le bilan de gestion des risques ;
- l'organisation du dispositif du contrôle interne ;
- le point de situation sur le plan d'actions issu de la cartographie des risques.

Au cours de la première réunion de l'année et en sus des volets communs, les points suivants ont été examinés :

- l'étude ALM du régime des pensions civiles et du régime ATTAKMILI ainsi que de la proposition d'allocation d'investissement pour 2014;
- la validation du rapport 2013 du Comité d'Allocation d'Actifs.

La troisième réunion de l'année, a connu en plus des volets communs, l'examen des points suivants :

- les résultats de la mission de certification des performances de l'exercice 2013 ;
- la mise à jour de l'étude ALM du régime des pensions civiles pour 2014;
- les règles de gestion pour le pilotage des provisions ;
- les résultats de l'appel d'offres relatif aux fonds dédiés obligataires.





# FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2014

Simplification des procédures de contrôle des droits

Mise en place d'un dispositif de gestion des risques

Mise en place d'une démarche qualité

Maitrise des cotisations

Certification du processus et des résultats des bilans actuariels des régimes gérés par la CMR

Maitrise des frais de gestion



# FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2014

## SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE DES DROITS

La nouvelle procédure de contrôle de vie, initié en 2012, en collaboration avec deux grandes banques de la place, au profit des pensionnés des régimes gérés par la CMR et clients de ces banques, a été généralisée en 2014 à d'autres banques de la place pour couvrir 91,7% des bénéficiaires bancarisés. L'élargissement a ainsi concerné quatre nouvelles banques à savoir : le Crédit Agricole du Maroc (CAM), Attijariwafa Bank (AWB), la Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE) et le Crédit du Maroc (CDM). Pour rappel, l'opération du constat de vie du pensionné se limite à ce qu'il se présente personnellement, durant la période du contrôle, à son agence bancaire.

Pour ce qui est de la population non couverte par cette nouvelle procédure, ainsi que celle concernée par le contrôle de non remariage, des partenariats avec les administrations publiques ont facilité ces contrôles de droit. Des pré-imprimés individualisés sont adressés préalablement aux bénéficiaires pour être renseignés par les administrations compétentes. Ces pré-imprimés permettent une lecture automatique réduisant ainsi, considérablement les délais de traitement et de remise en paiement des pensions.

Une convention cadre de partenariat, entre le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle et la Caisse Marocaine des Retraites, a été signée en octobre 2014 afin d'échanger les données du système «Massar» relatives à la scolarité des élèves. En vertu de cet échange, qui sera mis en œuvre, partiellement en 2015 et généralisé en 2016, les élèves et

leurs parents continueront à bénéficier de leurs droits (allocations familiales et pensions temporaires d'orphelins), sans se déplacer vers les établissements scolaires pour demander des attestations prouvant la scolarité des bénéficiaires concernés.

En 2014, la procédure de contrôle des droits a concerné globalement, 98.124 allocataires dont 51.547 au titre du contrôle de vie et 3.315 pour le contrôle de non remariage.

Le contrôle de revenu, de scolarité et d'infirmité, a concerné en 2014, respectivement, 13.790 ; 8.248 et 21.224 bénéficiaires.

## MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

L'incertitude est une donnée intrinsèque à la vie de toute organisation. Aussi le management des risques est devenu une composante essentielle de bonne gouvernance en offrant la possibilité d'apporter une réponse efficace aux risques et aux incertitudes auxquelles l'organisation doit faire face. Dans cette optique, la Caisse s'est engagée à se doter d'un dispositif de gestion des risques, en réalisant en 2014, une cartographie des risques couvrant toutes les activités de la Caisse. L'implémentation du processus de gestion des risques au sein de la Caisse s'est matérialisée, notamment, à travers le déploiement du plan de maîtrise des risques pour tous les processus, la désignation des correspondants au niveau des structures et la création d'un comité risque pour le suivi de l'état d'avancement dudit plan.

Par ailleurs, un plan de continuité informatique (PCI) en partenariat avec le Ministère de l'Économie et des Finances a été instauré.

## MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE QUALITÉ



La démarche qualité adoptée par la CMR s'appuie sur un système de management optimisé et orienté vers la satisfaction des « clients » en s'inspirant, de référentiels internationaux relatifs à la qualité, en particulier dans le domaine de la sécurité sociale et des services publics.

Ce projet a été planifié en deux phases, à savoir la structuration du Système de Management de la Qualité (SMQ) et le déploiement de ce système sur l'ensemble des processus avec comme finalité la certification de la Caisse.

La finalisation, en 2014, de la première phase de ce projet a permis de réaliser un diagnostic qualité et de choisir la norme à adopter ainsi que le périmètre de certification. Cette phase a permis de sensibiliser et de former l'ensemble du personnel et le management de la CMR sur les concepts, l'enjeu et les outils propres à cette démarche.

La deuxième étape de ce projet, qui est en cours de réalisation, consiste au déploiement et à l'audit du Système de Management de la Qualité.

Au-delà de l'objectif de certification, le but est avant tout d'asseoir un Système de Management de la Qualité permettant d'améliorer de manière continue la qualité des services rendus aux clients, conformément à leurs attentes tout en optimisant l'utilisation des ressources.

## MAITRISE DES COTISATIONS

L'année 2014 a connu l'achèvement du chantier, entamé en 2012, relatif au contrôle exhaustif des cotisations des affiliés de la Caisse (Affiliés du

Budget Général de l'Etat, des Collectivités Locales et des Etablissements Publics). Rappelons qu'en 2013, ce chantier avait permis une certification, de 92% des calculs des cotisations dues au titre de l'exercice et leur rapprochement avec celles versées par les différents organismes employeurs.

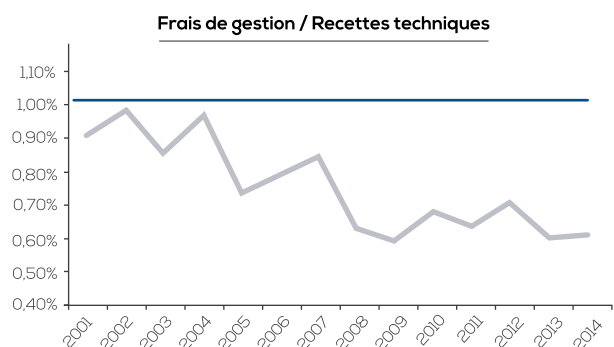
En plus de pouvoir suivre individuellement la carrière des affiliés, la finalisation de ce contrôle des cotisations, a permis à la CMR, de passer d'une comptabilité de caisse à une comptabilité d'engagement et ce, conformément aux principes du Plan Comptable des Caisses de Retraite (PCCR).

## CERTIFICATION DU PROCESSUS ET DES RÉSULTATS DES BILANS ACTUARIELS DES RÉGIMES GÉRÉS PAR LA CMR

Pour la troisième année consécutive, le processus et les résultats du bilan actuariel du régime des pensions civiles ont été certifiés. L'audit des bilans actuariels de la CMR, au titre de l'exercice comptable 2013, a été réalisé par deux cabinets spécialisés : A.R.M CONSULTANTS et SERVAS. Ainsi, la CMR a acquis une expertise et une autonomie en matière d'études. Elle est devenue un acteur actif et réactif dans la réalisation de sa mission.

## MAITRISE DES FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion administrative de la CMR ont représenté 0,61% de ses recettes globales en 2014, contre 0,72% en 2013. Le lancement du projet relatif à la comptabilité analytique, entamé en 2014 et dont la mise en place est prévue pour 2016, permettra de disposer d'informations détaillées sur la répartition des charges des services rendus. Elle permettra aussi, une meilleure maîtrise des coûts de gestion.



# La CMR réaffirme son rôle social en tant qu'acteur principal dans le domaine de la retraite

A travers le paiement des pensions et rentes au titre des différents régimes et prestations

pour un montant annuel de plus de **24,7 milliards** de Dhs,

soit plus de **2 milliards** de Dhs mensuellement

et plus de **700.000** bénéficiaires, dont **52** centenaires.



GESTION DES REGIMES  
ET DES PRESTATIONS  
POUR COMPTE DE TIERS



A close-up photograph of a man in a dark pinstriped suit and tie, holding a pen and writing on a notepad. The image is partially obscured by a dark grey semi-transparent rectangle containing white text.

**GESTION  
DES REGIMES ET  
DES PRESTATIONS  
POUR COMPTE  
DE TIERS**





نظام المعاشات المدنية  
٠١٧٠٠٤ | +٠٤٠٥٨٠٤١ +٥٢٠٤٤٤٤  
Régime des Pensions Civiles



نظام المعاشات العسكرية  
٠١٧٠٠٤ | +٠٤٠٥٨٠٤١ +٤٥٠٨٠٥٤٤  
Régime des Pensions Militaires



نظام الرسالة التكميلي  
٠١٧٠٠٤ | ٥ ٥٨٧٠ ٠٤٠٤٤٤٤  
Régime par Capitalisation Attakmili



خدمات لحساب الغير  
+٤١٨٤ ٤٥٤٨٨٨٤ ٤٤٤٤٤٤ | ٤٤٤٤٤٤٤  
Prestations pour Compte de Tiers



نظام المعاشات المدنية  
٠١٧٥٠٠٠ | +٠٠٥٠٨٥٤١ +٠٤٥٤٤٤٤٤  
Régime des Pensions Civiles





# REGIME DES PENSIONS CIVILES (RPC)

## Les dates majeures du régime :

Mars 1930 : création du premier régime obligatoire de pensions civiles en faveur des fonctionnaires civils citoyens français.

Mai 1931 : création du premier régime de retraite en faveur des fonctionnaires marocains et de leurs ayants-droit.

Mai 1950 : unification des deux régimes de retraite, créés en 1930 et 1931, en un seul régime en faveur des fonctionnaires marocains et français.

Décembre 1971 : réforme du régime de pensions civiles.

Janvier 1990 : élargissement de l'assiette de cotisation et de liquidation des pensions pour intégrer la moitié des indemnités statutaires, ainsi qu'une majoration de 15% des pensions concédées avant le 01/01/1990.

Juin 1997 : dé plafonnement de l'assiette de cotisation de la pension à 100% de la rémunération statutaire.

Janvier 2002 : extension de la réforme de 1997 aux retraités d'avant cette date.

Janvier 2004 : réforme paramétrique modifiant le taux de cotisations salariale et patronale (8% en 2004 ; 9% en 2005 et 10% en 2006).

janvier 2006 : Loi n° 37-05 (BO n° 5398 du 23 février 2006), mettant fin au système de transfert des droits à pension du RCAR à la CMR.

En 2014, deux modifications législatives ont été introduites :

- Article 1 de la loi n° 012.71 fixant la limite d'âge de mise à la retraite

« Le maintien en poste jusqu'à la fin de l'année scolaire ou universitaire des enseignants chercheurs et des fonctionnaires de l'Education nationale dont l'âge de départ à la retraite intervient au cours de ladite année. »

- Article 44 (point 7) de la loi n° 011.71 instituant un régime des pensions civiles

« la jouissance des pensions concédées, à compter de la date d'atteinte de la limite d'âge de l'admission à la retraite, pour le fonctionnaire ou agent rayé des cadres suite à la démission régulièrement acceptée, à la révocation sans suspension du droit à la retraite ou à l'admission à la retraite pour insuffisance professionnelle, et à compter de la date du décès du fonctionnaire ou agent, lorsque qu'il s'agit de la pensions des ayants-cause. »

Le régime des pensions civiles est un régime dont le mode de financement repose sur la répartition. Ce mode de financement consiste à opérer un prélèvement sur les revenus courants d'activité pour payer immédiatement les prestations. En matière de retraite, les pensions ou allocations payées aux personnes retraitées du moment proviennent donc des générations en activité. Ce mode de financement s'articule sur un enchaînement des obligations qui imposent à chaque génération, le partage des revenus courants d'activité. De plus cette Répartition est provisionnée (le régime met en place une réserve pour lisser l'augmentation du taux de cotisation dans le temps et garantir un équilibre pluriannuel). Le mode d'acquisition et de gestion des droits à pensions du régime est basé sur une prestation définie (le régime s'engage sur un montant de retraite prédéterminé). Ce montant dépend de variables propres à chaque individu, (durée de carrière exprimée en annuité, valeur du salaire de référence), auxquelles on applique des règles communes de détermination des droits. Il faut s'acquitter des cotisations pour faire valoir ses droits. Ce type de régime nécessite un pilotage rigoureux et ne peut se permettre d'accumuler des dettes implicites importantes et difficilement supportables par les générations futures du fait de la sous tarification des prestations.

## INDICATEURS 2014

Affiliés cotisants : 672.036,

Cotisations & Contributions: 15.878 MDhs  
(Assiette moyenne mensuelle est de 8.945 Dhs),

Prestations : 16.815 MDhs

Bénéficiaires : 291.691, dont :  
205.102 pensions principales (14.088 retraités en 2014)

Ayant une pension mensuelle moyenne de :

- 6.079,18 Dhs<sup>1</sup> (l'ensemble des pensionnés)
- 8.054,69 Dhs<sup>1</sup> (pour les retraités 2014)

86.589 pensions de réversion (4.495 bénéficiaires en 2014)

Ayant une pension mensuelle moyenne de :

- 1.468 Dhs<sup>1</sup> (l'ensemble des bénéficiaires)
- 2.331 Dhs<sup>1</sup> (pour les bénéficiaires 2014)

La pension minimale bénéficie à 24.235 personnes dont 15.319 pensions de réversion

19 Centenaires ♂ (pensionnés principaux), le plus âgé a 103 ans ;

Et 14 Centenaires ♀ (pensionnaires de réversions), la plus âgée a 106 ans.

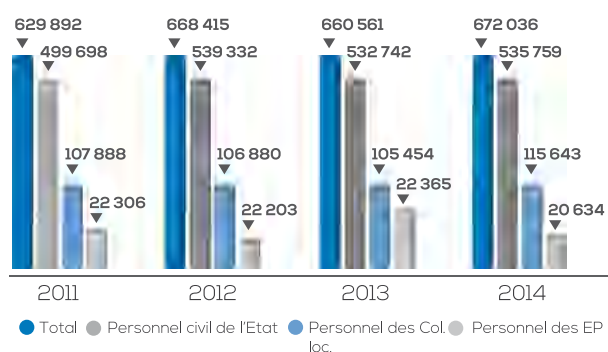
## ACTIFS COTISANTS

Afin 2014, le régime des pensions civiles(RPC) comptait 672.036 affiliés enregistrant une augmentation de 1,74% par rapport à l'année 2013.

Ce chiffre se répartit, par organisme employeur, comme suit :

- 535.759 affiliés civils de l'Etat ;
- 115.643 agents des 1595 Collectivités Locales (CL);
- 20.634 agents des 20 établissements publics (EP) affiliés au RPC.

Evolution des actifs



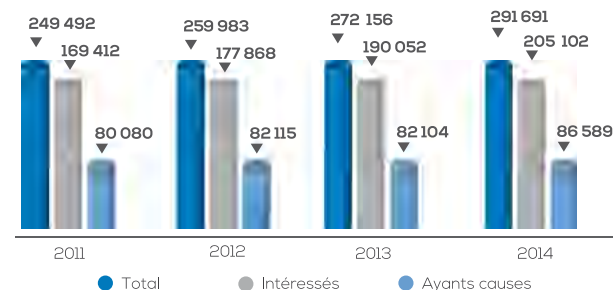
1- Montants bruts

## BENEFICIAIRES DU REGIME

A fin 2014, Le nombre total des bénéficiaires du RPC s'élève à 291.691 contre 272.156 en 2013, enregistrant une augmentation de 7,18% par rapport à l'année précédente.

Par nature de pension, le nombre de bénéficiaires directs et celui des ayants droits a connu de 2013 à 2014 une progression respective de 5,46% et 7,92%.

Evolution des pensionnés par type de bénéficiaire



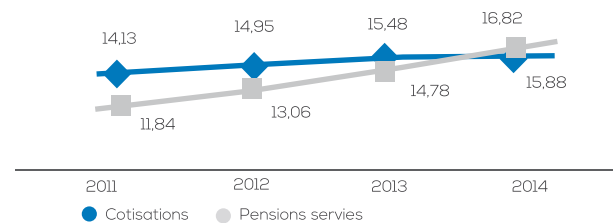
## COTISATIONS ET PRESTATIONS

Durant l'année 2014, le recouvrement des cotisations salariales et des contributions patronales du RPC ont atteint un montant de 15.878,61 MDhs contre 15.482,97 MDhs en 2013, soit une augmentation 2,56%.

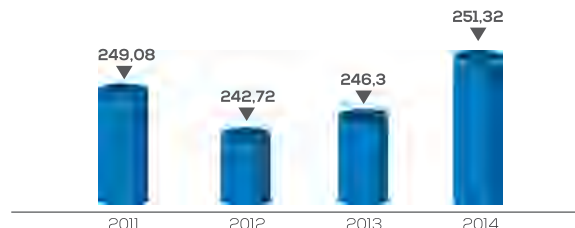
Les prestations du RPC, servies en 2014 au profit des bénéficiaires, ont atteint 16.815,04 MDhs contre 14.779,12 MDhs en 2013 enregistrant, en hausse de 13,78%.

Les allocations familiales servies aux bénéficiaires du RPC en 2014, se chiffrent à 251,32 MDhs contre 246,3 MDhs en 2013, enregistrant ainsi, une augmentation de 2,04%.

Evolution des cotisations et prestations (En milliards de Dhs)



Evolution des montants des allocations familiales (En millions de Dhs)





## ACTIVITE DE LIQUIDATION

En 2014, l'activité de liquidation des dossiers de pension principale, de révision et de réversion, a concerné 26.913 dossiers contre 34.739 en 2013, soit une baisse de 22,53%.

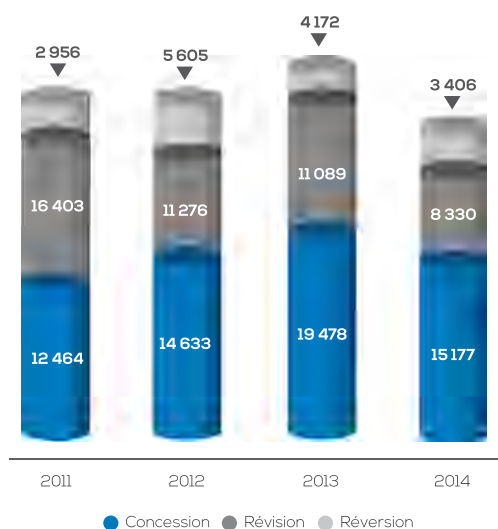
Pour la campagne de fin d'année, qui a concerné les personnels civils, radiés des cadres en décembre 2014, sur un total de 6.114 dossiers de retraite reçus, il a été procédé, au 30/01/2015, à la mise en paiement de 5.661 pensions, soit un taux de réalisation de 92,60%. Les bénéficiaires ont ainsi perçu leur pension début du mois de février 2015 sans interruption de revenu.

Par nature de traitement, les nouvelles concessions traitées par les services de la Caisse en 2014 ont enregistré, par rapport à 2013, une baisse de 22,08%. De même, les réversions et les révisions ont régressé respectivement de 18,36% et 38,23%.

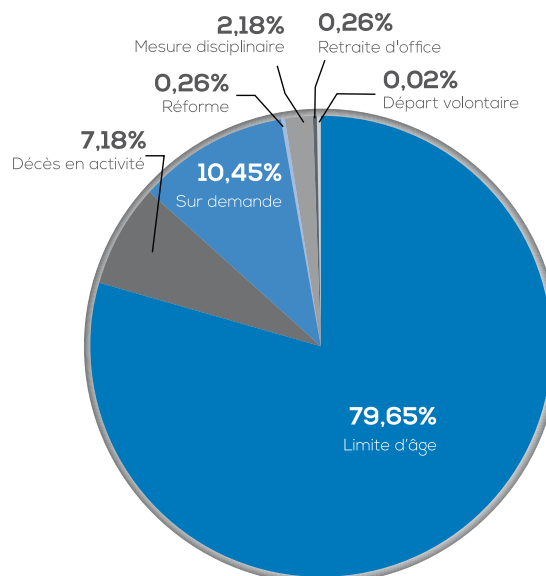
Les nouvelles concessions, réparties par motif de radiation des cadres, ont été marquées par une prédominance des dossiers de retraite pour limite d'âge avec un taux de 79,65%.

S'agissant des demandes de retraite anticipée, 1586 nouveaux dossiers ont été traités en 2014, dont 56,62% relèvent du Ministère de l'Education Nationale, 12,50% des Collectivités Locales, 7,70% du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Le reste est réparti entre les autres départements ministériels et établissements publics. De 2011 à 2014, le nombre des dossiers concédés de retraite anticipée, est passé de 1.229 à 2157 dossiers, soit une progression de 75,51%.

Evolution des dossiers par type de traitement



Répartition des concessions par motif de radiation



Evolution des pensions concédées sur demande de retraite anticipée(\*)



## AUTRES ACTIVITES

Les autres prestations réalisées en 2014 ont concerné :

- la prise en charge de 2.110 livrets à titre de transfert des droits à pension, constitués auprès du RCAR, relevant du régime des pensions civiles pour un montant de 22,57 MDhs ;
- le traitement de 2.480 dossiers de validation des services antérieurs ;
- le traitement des dossiers de remboursement des retenues pour pension au profit de 377 affiliés ;
- le remboursement de trop perçu à titre de rachat d'ancienneté au profit de 400 pensionnés ;
- la prise en charge de 1.010 demandes d'inscription d'enfants au titre des allocations familiales ;
- la liquidation de 212 dossiers d'invalidité sur un total de 597 dossiers examinés et acceptés par la commission de réforme. Le différentiel, de 385 dossiers, ne donnait pas de droit à une pension d'invalidité du fait que le taux d'invalidité était inférieur à 25%.
- Le contrôle des droits à pension, a concerné 51.263 allocataires du régime des pensions civiles, dont 34.245 au titre du contrôle de vie et 1.206 pour le contrôle de non remariage. Le contrôle de scolarité et d'infirmité a concerné en 2014, respectivement 11.352 élèves et 4.460 handicapés.

## GESTION FINANCIERE DU REGIME DES PENSIONS CIVILES

La gestion du fonds de réserves (FDR) du régime des pensions civiles (RPC), au titre de l'année 2014, a été réalisée en tenant compte, aussi bien des conclusions de l'étude ALM (AssetLiability Management) effectuée en début d'année que du retard pris dans la mise en œuvre de la réforme du RPC. Cette démarche a conduit à adosser et optimiser, périodiquement, les flux futurs de besoins de trésorerie et la nature des investissements. Ladite étude a également défini le benchmark sur lequel reposera l'analyse des réalisations financières de l'année.

Le marché obligataire, contrairement aux années 2012 et 2013, a été marqué par une forte baisse du rendement sur tous les segments de la courbe. En moyenne, la courbe des taux, à l'exception de la maturité de 30 ans, a concédé 141 points de base. Les rendements des maturités 10 et 15 ans ont baissé, respectivement, de 2,18% et 1,85% au moment où le rendement de la maturité 20 ans a concédé 0,60%.

Sur le marché boursier, le MASI a réalisé, en 2014, une performance de +5,55% contre -2,62% et -15,13% respectivement au titre de 2013 et 2012.

## UNIVERS D'INVESTISSEMENT DU FONDS DE RESERVES DU REGIME DES PENSIONS CIVILES

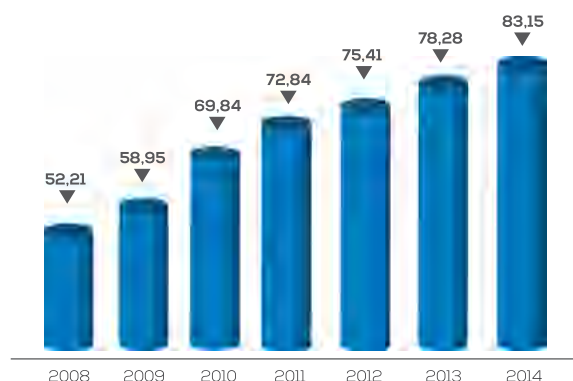
L'univers d'investissement du FDR du RPC est fixé par l'arrêté du Ministre des Finances n°1606-10 du 19 mai 2010. Il limite ainsi l'exposition par nature d'actifs, fixant (i) à un minimum de 50% les valeurs de l'Etat ou valeurs jouissant de sa garantie, (ii) à un maximum de 15% pour les titres de créances privées ayant reçu le visa du CDVM, (iii) à un maximum de 30% pour les titres en capital, (iv) et à un maximum de 5% pour les actifs immobiliers. Cet arrêté fixe également les règles d'exposition par émetteur en les limitant à 10% du FDR du RPC et de l'ensemble des titres émis par celui-ci (capital ou créance).

## EVOLUTION DE L'ENCOURS DU FDR DU REGIME

L'année 2014 s'est soldée par la constatation d'un déficit technique du RPC de l'ordre de 936 MDhs.

Le financement de ce déficit a été réalisé par une ponction opérée sur le FDR. Le portefeuille termine l'année, en valeur comptable (nette des provisions), avec 83,15 milliards de dirhams contre 78,28 milliards de dirhams une année auparavant, soit une évolution de +6,22%. Les provisions pour dépréciation des placements ont atteint, à la fin de l'exercice 2014, 1,115 MDhs en 2014 contre 2,509 MDhs une année auparavant, soit une baisse de 55,56%. La valeur comptable du FDR, retraitée des reprises des provisions, a connu une évolution annuelle de 4,60%.

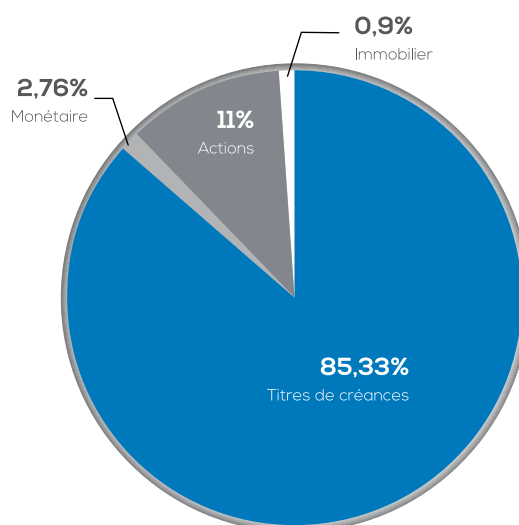
Evolution du FDR de 2008 à 2014 (En milliards de Dhs)



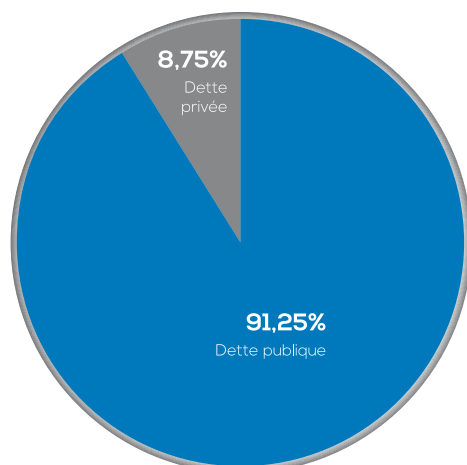
## ALLOCATION D'ACTIFS DU FDR DU REGIME

L'allocation d'actifs du FDR, en valeur comptable, est à dominance obligataire. Les titres de créance représentent, à fin 2014, 88% (Titres de créances et monétaire) du total du Fonds alors que le reliquat est investi sur les autres classes d'actifs.

Allocation Stratégique d'Actifs en valeur comptable à fin 2014



### Structure de la poche Obligataire en valeur comptable à fin 2014



A fin 2014, le portefeuille obligataire présente une structure, largement, dominée par les valeurs de l'Etat, soit une pondération de 91,25% contre 94,4% l'année précédente. Le segment de la dette privée représente, quant à lui, 8,75% de la poche obligataire contre 5,61% l'année précédente.

Le volume des investissements réalisés par le Fonds a atteint près de 12,27 milliards de dirhams sur le seul marché de la dette publique. Compte tenu de ce flux, l'encours de la dette publique détenue par les réserves du RPC se monte à 17,6% de l'encours global de la dette intérieure du Trésor arrêté à fin 2014.

Par ailleurs, la poche actions détenue par le Fonds positionne la CMR en tant qu'acteur de référence sur le marché boursier national, puisqu'elle représente 8,76% de la capitalisation flottante de la Bourse de Casablanca.

### GESTION DIRECTE ET GESTION DELEGUEE

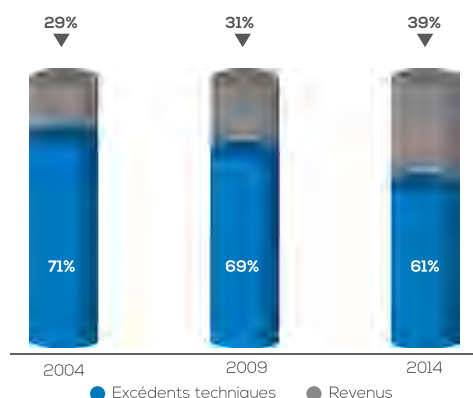
Le mode adopté par la CMR pour la gestion financière des différents FDR est à prédominance direct. Les actifs sous gestion gérés directement représentent, à fin 2014, près de 96% du total du portefeuille alors que le reliquat est confié à des gestionnaires externes sous forme de Fonds « dédiés » ou de prise de participation dans des Fonds d'Investissement.

S'agissant de la gestion déléguée, l'année 2014 a été marquée par le démarrage effectif de trois OPCVM « dédiés » dans la catégorie des obligataires, avec un actif global sous gestion de 1.500 MDhs. Ces Fonds viennent s'ajouter aux deux autres créés en 2012 dans la catégorie des Actions.

### PERFORMANCE COMPTABLE DU FDR DU REGIME

Les produits nets financiers issus de la gestion du portefeuille du Fonds ont atteint, en 2014, le montant de 3.673,68 MDhs. Le cumul des revenus générés, depuis le démarrage en 1997 de l'activité de gestion d'actifs à la Caisse, s'élève à 31.443 MDhs, soit une pondération de 38,8% du total des réserves constituées. Ainsi, et en l'espace de 10 ans, la part des produits financiers dans le FDR gagne 10 points, passant de 29% en 2004 à 39% en 2014.

### Structure de financement du FDR

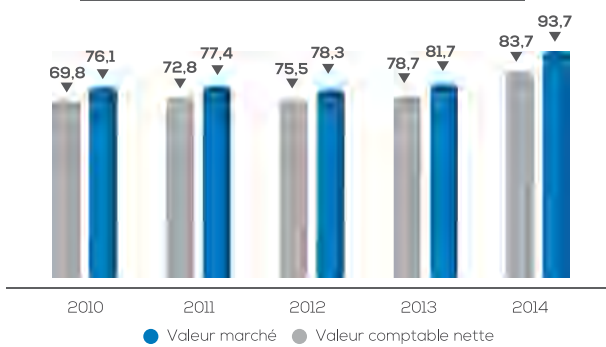


### EVOLUTION DES PERFORMANCES DU RPC AU TITRE DE 2014

Le portefeuille global du RPC a clôturé l'année avec une performance de 14,46% contre 13,22% pour son indice de référence, soit un écart positif de 1,23% sur toute l'année. Cet écart de performance s'explique, principalement, par les réalisations positives des poches « Obligations » et « Actions » dont les contributions à la performance annuelle ont été, respectivement, de 13,18% et de 1,38%.

Par ailleurs, l'évolution favorable des marchés financiers et la stratégie d'investissement retenue ont eu un impact positif sur la valorisation « market to market » du FDR. La valeur de marché du Fonds a atteint, à fin de 2014, 93,7 milliards contre 81,7 milliards de dirhams une année auparavant, et ce malgré un déficit du régime de près d'un milliard de dirhams.

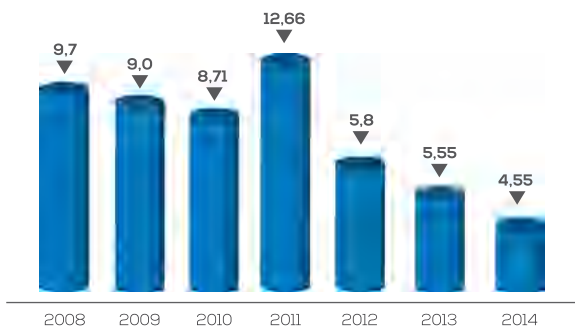
Evolution de la valeur comptable et valeur marché de 2010 à 2014 - (En milliards de DH)



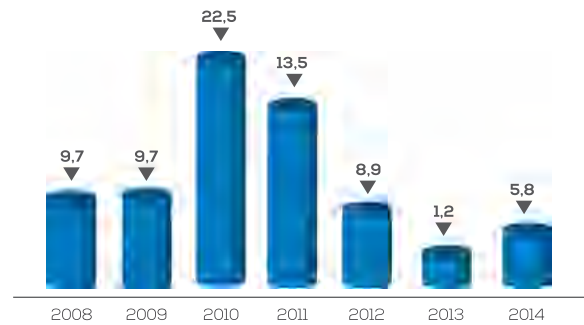
## EVOLUTION DES CHARGES LIEES A LA GESTION DU FDR DU RPC

Dans le cadre de la maîtrise des coûts liés à la gestion d'actifs, la CMR a mis en place, depuis 2010, un plan d'actions pour réduire le nombre des dépositaires du FDR à trois. Entre 2010 et 2014, la charge relative aux droits de garde a enregistré une baisse de 47,76%, et ce, malgré la forte évolution des actifs.

Evolution des droits de garde des actifs du FDR du RPC de 2008 à 2014 (En millions de DH)



Evolution des frais liés à la Gestion du FDR de 2008 à 2014 (En millions de DH)



En 2014, les charges financières, propres à la gestion du FDR, ont totalisé un montant global de 9,25 MDhs. Les charges fixes, représentées par les droits de gardes ont atteint 3,48 MDhs. Les charges variables, dues aux frais de transactions, se sont chiffrées à 5,77 MDhs.

## LA CERTIFICATION DES PERFORMANCES FINANCIERES RPC

Depuis 2010, la CMR fait appel à un Cabinet spécialisé en vue de certifier les performances réalisées et le processus de gestion du FDR. Cette certification constitue, entre autres, une assurance supplémentaire pour les organes de gouvernance, les auditeurs internes et externes quant à la qualité du dispositif et de l'environnement du contrôle mis en place au sein du Pôle Gestion de Portefeuille et la capacité de ce dernier à produire des informations financières fiables et crédibles.



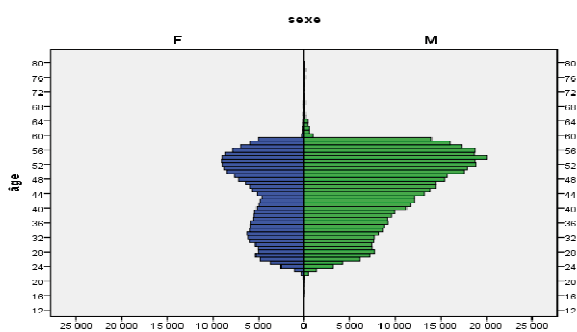
## BILAN ACTUARIEL DU RPC

En vertu des dispositions de l'article 4 du décret n°2.95.749 du 8 Rajeb 1417 (20 novembre 1996) pris pour l'application de la loi n° 43-95, portant réorganisation de la CMR, Cette dernière à l'obligation de présenter au Conseil d'Administration, chaque année, le bilan actuariel des régimes qu'elle gère. Ce bilan, établi par les services de la Caisse, reflète l'évaluation des engagements et des ressources du régime à long terme, sur la base d'un ensemble d'hypothèses d'ordre économique démographique et social.

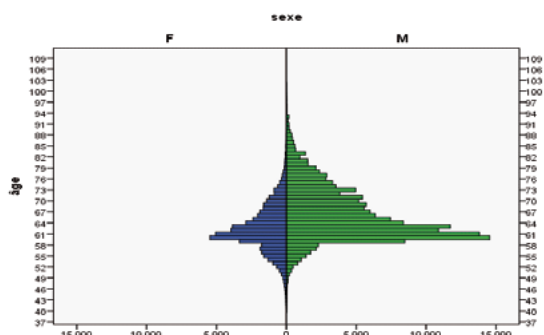
Le bilan actuariel expose l'état du régime des pensions civiles à la fin de l'exercice 2014. Il s'est basé sur un ensemble de données de projection et d'hypothèses démographiques et financières actualisées (la base de données des actifs et des retraités arrêtée au 31/12/2014). Les engagements du régime sont calculés sur la base de la réglementation en vigueur (loi O11.71) sans tenir compte des modifications susceptibles d'amender cette loi dans le cadre de la réforme des retraites.

Les graphiques suivants représentent la situation démographique des adhérents au régime à fin 2014 (actifs et retraités) :

**Actifs RPC 2014**



**Retraités principaux du RPC 2014**



Avec 672.036 actifs (dont 16.665 comprenant les enseignants pour qui la limite d'âge est fixée à 65 ans et les magistrats qui peuvent être maintenus en fonction par Dahir jusqu'à l'âge de 66 ans maximum), la structure démographique actuelle de la population des actifs civils gérés par la CMR dénote d'une nette déformation de la pyramide des âges constatée surtout entre 45 ans et 55 ans suite au vieillissement de la population des actifs.

Pour 205.102 retraités principaux, la pyramide des âges révèle leur concentration dans la tranche d'âge comprise entre 60 et 64 ans avec un âge moyen de 66,27 ans (63,41 ans pour les femmes et 67,26 ans pour les hommes). La classe modale est la tranche d'âge [60 ans ; 65 ans] qui regroupe 39,24 % de l'effectif total des retraités. Les centenaires sont au nombre de 19 retraités du sexe masculin, dont un retraité âgé de 103 ans.

Les pensions de réversion sont servies principalement aux veuves soit 83,57% de l'effectif total qui a atteint 86.589 en 2014. Les 16,43% restants représentent respectivement le nombre d'enfants à charge recevant une pension d'orphelin et une allocation familiale soit 12 858 orphelins et les veufs qui représentent 1,15% du total. L'âge moyen des conjoints (majorité féminine) est de 65,2 ans. Les centenaires sont au nombre de 14 veuves dont une a atteint l'âge de 106 ans.

L'évaluation actuarielle des engagements du RPC est réalisée selon deux scénarii :

- 1- le premier en groupe semi- fermé dont les actuels affiliés (cotisants et retraités) continuent à cotiser et à recevoir des prestations mais ne tient pas compte des recrutements opérés au-delà de l'année de base de projection,
- 2- le second, en groupe ouvert, qui suppose la continuité de prise en charge des nouvelles affiliations par le régime.

Les modifications des hypothèses actuarielles, prises en compte dans l'élaboration du bilan actuariel, ont concerné le taux d'accroissement des salaires et la structure des nouveaux entrants.

Les principales hypothèses économiques et démographiques retenues pour la réalisation de ce bilan sont les suivantes :

- **Taux d'accroissement des actifs** : 0%(remplacement des départs à la retraite),

- **Taux de placement** : 4,25%,
- **Taux d'accroissement des salaires** : TAS<sup>2</sup> par âge, catégorie et sexe ;
- **Revalorisation des pensions** : 1%/an,
- **Table de mortalité** : TD 88-90 ajustée pour la population au-delà de 60 ans.

## ANALYSE DU REGIME EN GROUPE SEMI-FERME

Suivant cette approche où la projection s'effectue jusqu'à l'extinction de la pension du dernier affilié, la valeur actuelle probable des prestations s'élève à 1 217,98 milliards de dirhams. La valeur actuelle probable des ressources, quant à elle, s'élève à 218,22 milliards de dirhams.

L'engagement net non couvert s'établit à 915,09 milliards de dirhams. Il correspond à la différence entre la Valeur Actuelle Probable des ressources, à laquelle s'ajoutent la réserve de prévoyance qui a atteint 84,67 milliards de dirhams, à fin 2014, et la Valeur Actuelle Probable des prestations.

Au niveau des indicateurs actuariels, le tableau ci-dessus montre que dans le cas de la fermeture du RPC aux nouveaux entrants, les engagements dudit régime en 2014 (783,26 milliards de dirhams) sont couverts à hauteur de 10,81% par la réserve actuelle contre 11,74% un an auparavant.

Le taux de préfinancement des engagements actuariels du RPC se situe à 24,87%. Il correspond au ratio de la valeur de la réserve de prévoyance et de la valeur actuelle probable des ressources sur la valeur actuelle probable des prestations.

### Les résultats du bilan actuariel du régime en 2014 peuvent être résumés comme suit :

En millions de dirhams	2 014
VAP <sup>3</sup> PRESTATIONS	1 217 988
VAP RESSOURCES	218 227
RESERVE DE PREVOYANCE	84 670
ENGAGEMENT NET NON COUVERT <sup>4</sup>	-915 091
Horizon de viabilité (ans)	2022
Taux de préfinancement <sup>5</sup> (%)	24,87%
<b>Taux de couverture des engagements du régime au 31/12/2014<sup>6</sup>(%)</b>	<b>10,81%</b>

2- Table d'augmentation des salaires, par âge, sexe et catégorie de personnel.

3- La valeur actuelle probable des flux (prestations ou cotisations) en groupe semi fermé représente la valeur actuelle des flux financiers probables de la population actuelle des actifs et retraités (hors nouveaux entrants).

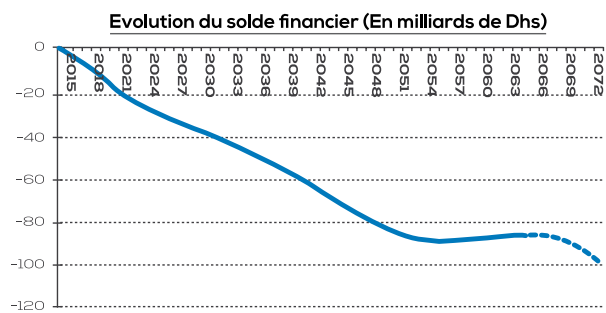
4- Non couvert ni par les cotisations futures ni par le fonds existant.

5- Ratio de la valeur de la réserve de prévoyance et de la valeur actuelle probable des ressources sur la valeur actuelle probable des prestations.

6- Ratio de la valeur de la réserve de prévoyance sur la valeur actuelle probable des engagements au 31/12/2014 en cas de fermeture du régime.

## ANALYSE DU REGIME EN GROUPE OUVERT

L'analyse du régime (RPC) en groupe ouvert, suppose l'entrée audit régime des nouveaux adhérents par voie de remplacement des départs. Les projections financières réalisées cette année ont confirmé que dans les conditions de fonctionnement actuelles et si aucune mesure correctrice n'est adoptée, les déficits du régime se creuseront davantage. Le 1er déficit technique a été constaté en 2014. Ainsi, et à partir de cette date, le déficit s'aggraverait d'une année à l'autre et ce même au-delà de la période de projection (50 ans) comme le montre le graphique ci-après. Les réserves constituées seraient totalement utilisées à l'horizon 2022/2023.



## TEST DE SENSIBILITE

Des tests de sensibilité ont été réalisés pour analyser l'impact du changement des hypothèses actuarielles sur l'évolution du régime, il s'agit des paramètres suivants :

- **Accroissement de la population des actifs (+1%,0%,-1%).**
- **Variation du taux de placement financier de plus ou moins 1% (3.25%,4.25%, 5.25%).**

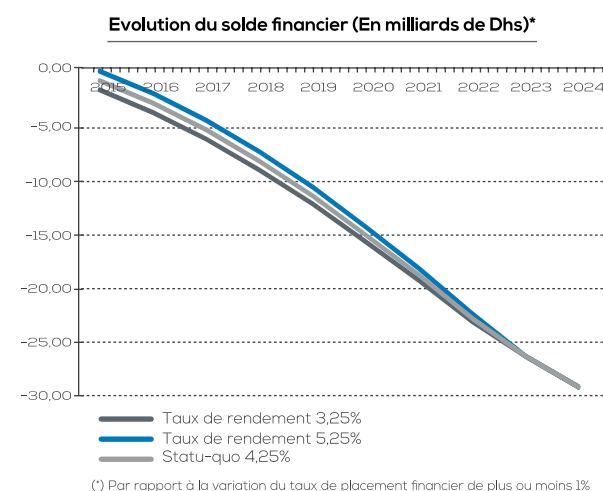
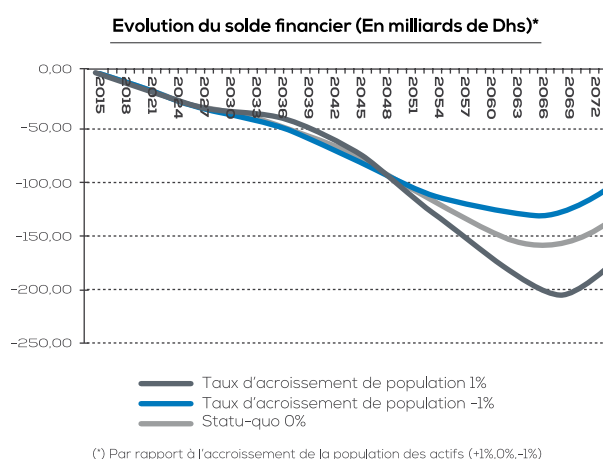
Le tableau, ci-dessous, retrace les résultats de ces tests sur l'horizon de viabilité et sur le déficit cumulé du régime :

	Date du 1 <sup>er</sup> déficit technique/Horizon de viabilité du régime	Variation du déficit/statuquo
<b>Test sur le taux d'accroissement de la population<sup>7</sup></b>		
1%	2014/2023	+6,09%
0% (statu-quo)	2014/2022	—
-1%	2014/2022	-5,08%
<b>Test sur le taux de placement</b>		
5,25%	2014/2023	-0,91%
4,25% (statu-quo)	2014/2022	—
3,25%	2014/2022	+0,75%

Les conclusions en termes de date de premier déficit technique (étant donnée l'avènement de ce dernier en 2014) et d'année d'épuisement des réserves (autour de 2022 et 2023) sont quasiment identiques, quel que soit le test, par rapport au statu-quo.

Le régime reste très sensible à l'hypothèse de la variation du recrutement. En effet, un taux d'accroissement de la population de 1% aggrave le déficit de 6,09% et ce, malgré le surplus des cotisations encaissées. Pour les premières années de projection, l'accroissement de la population permet une légère amélioration de la trésorerie du régime. Cependant, cette augmentation de la population accroît significativement le déficit à long terme. Inversement, la diminution de l'effectif de 1% réduit les ressources du régime à court terme et atténue l'ampleur du déficit à long terme de 5,08%. Ce constat met en évidence la sous tarification des prestations octroyées par le régime.

Concernant la sensibilité de la situation financière du régime au rendement financier des réserves, les simulations réalisées ont montré son faible impact sur la viabilité du régime du fait de la réduction progressive de l'horizon d'investissement et la date d'épuisement du FDR.



<sup>7</sup>- Pour le test sur le taux d'accroissement de la population, le recrutement s'opère jusqu'en l'an 2034 et les projections s'effectuent par la suite en groupe semi-fermé jusqu'à l'extinction de la dernière personne recrutée. Idem pour le statuquo.



# نظام المعاشات العسكرية

٠١٧٠٠٤ | +٠٤٠٥٨٠٥٤١ +٤٠٥٨٠٥٤١  
Régime des Pensions Militaires







# REGIME DES PENSIONS MILITAIRES

## Les dates majeures du régime

Août 1958 : création du régime des pensions militaires en faveur des officiers des Forces Armées Royales (FAR) ainsi qu'à leurs veuves et leurs orphelins.

Août 1958 : création des pensions militaires au titre de l'invalidité.

Novembre 1963 : création du régime de pensions en faveur des militaires non officiers des Forces Armées Royales (FAR) ainsi qu'à leurs veuves et orphelins.

Décembre 1971 : réforme du régime des pensions militaires applicable à tous les fonctionnaires militaires.

Mai 1973 : affiliation du personnel d'encadrement et de rang des Forces Auxiliaires au régime des pensions militaires.

Janvier 1990 : élargissement de l'assiette de cotisation et de liquidation des pensions pour intégrer la moitié des indemnités statutaires, ainsi qu'une majoration de 15% des pensions concédées avant le 01/01/1990.

Juin 1997 : déplafonnement de l'assiette de cotisation de la pension à 100% de la rémunération statutaire.

Janvier 2002 : extension de la réforme de 1997 aux anciens retraités avant cette date.

Janvier 2003 : modification du taux de la contribution patronale de 7 à 14%.

Janvier 2006 :

- réforme paramétrique modifiant le taux de cotisations salariale et patronale (7 à 10% pour la part salariale et de 14 à 20% pour la part patronale).

- modification des limites d'âge des officiers des FAR, affiliés au régime des pensions militaires.

Le régime des pensions militaires est un régime dont le mode de financement repose sur la répartition provisionnée. Le mode d'acquisition et de gestion des droits à pensions du régime est basé sur la prestation définie.

## INDICATEURS 2014

Cotisations : 6.044 MDhs

Prestations : 6.757 MDhs

Bénéficiaires : 233.221 dont :

180.226 pensions principales (8.099 retraités en 2014)

- Ayant une pension mensuelle moyenne de :
  - 2.621,54 Dhs<sup>1</sup> (l'ensemble des pensionnés)
  - 4.818,31 Dhs<sup>1</sup> (pour les retraités 2014) dont : 52.995 pensions de réversion (2.884 bénéficiaires en 2014)

- Ayant une pension mensuelle moyenne de :

- 842 Dhs<sup>1</sup> (l'ensemble des bénéficiaires)
- 1.275 Dhs<sup>1</sup> (pour les bénéficiaires en 2014)

La pension minimale bénéficie à 38.581 dont 17.709 pensions de réversion

19 Centenaires ♂ (pensionnés principaux), le plus âgé a 108 ans ;

Et 9 Centenaires ♀ (pensionnaires de réversions), la plus âgée a 106 ans

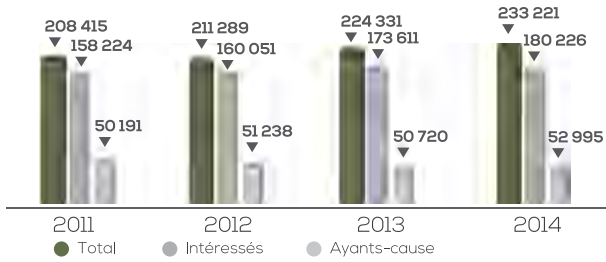
## BENEFICIAIRES DU REGIME

A fin 2014, le nombre de bénéficiaires du régime des pensions militaires (RPM) est passé à 233.221 contre 224.331 en 2013, enregistrant une progression de 3,96%.

La répartition des allocataires par catégorie de bénéficiaires fait apparaître que le nombre des ayants cause a évolué de 4,49% entre 2013 et 2014, alors que celui des bénéficiaires directs n'a progressé que de 3,81% au titre de la même période.

<sup>1</sup>- Montants bruts

### Evolution des pensionnés par type de bénéficiaires

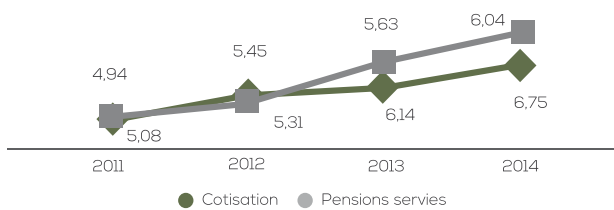


## COTISATIONS ET PRESTATIONS

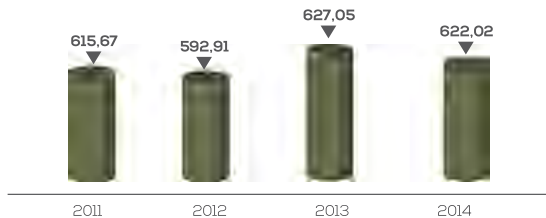
Le montant total des cotisations salariales et des contributions patronales du RPM s'est élevé en 2014 à 6.044,23 MDhs contre 5.636,01 MDhs en 2013, soit une évolution de +7,24%.

Les charges du RPM en 2014, sont passées à 6.756,55 MDhs contre 6.144,52 MDH l'année précédente, soit une progression de 9,96% par rapport à 2013. Quant aux allocations familiales servies aux pensionnés en 2014 du RPM, elles se sont élevées à 622,02 MDhs contre 627,05 MDhs en 2013, soit une légère baisse de 0,80%.

### Evolution des cotisations et des prestations (En milliard de Dhs)



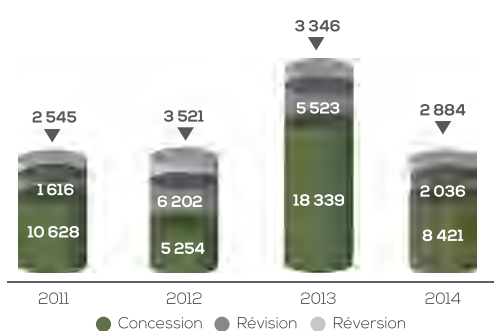
### Evolution des montants des allocations familiales (En millions de Dhs)



## ACTIVITE DE LIQUIDATION

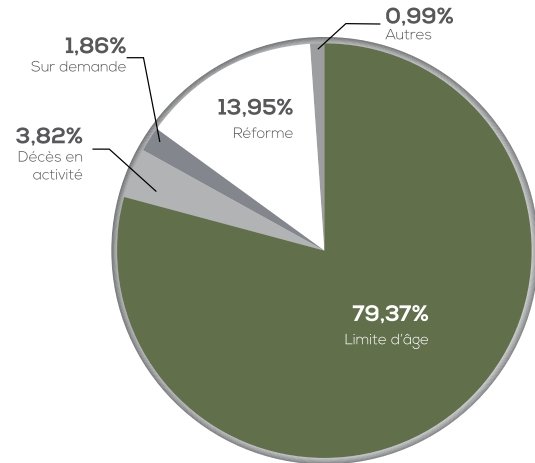
Le nombre de dossiers de retraite traités et liquidés en 2014 s'élève à 13.341 contre 27.208 en 2013, soit une baisse de 50,97%.

### Evolution des dossiers liquidés par nature de traitement



Concernant la campagne de fin d'année, qui a concerné les personnels militaires radiés des cadres en décembre 2014, sur un total de 5.373 dossiers de retraite reçus, il a été procédé, au 30/01/2015, à la mise en paiement de 5.272 pensions, soit un taux de réalisation de 98,12%. Les bénéficiaires ont ainsi perçu leur pension en début du mois de février 2015 sans interruption dans leur revenu.

### Répartition des concessions par motif de radiation des cadres



Par nature de traitement, les nouvelles concessions ont enregistré, par rapport à 2013, une baisse de 54,48%. De même les réversions et les révisions ont régressé respectivement de 13,81% et 63,14%.

Les nouvelles concessions, réparties par motif de radiation des cadres, mettent en évidence la prédominance des mises à la retraite pour limite d'âge qui représentent 79,37% du total des dossiers reçus.

## AUTRES ACTIVITES

Les autres prestations réalisées en 2014, ont concerné :

- le traitement de 201 dossiers de validation ;
- le traitement des dossiers de remboursement des retenues pour pension au profit de 261 affiliés ;
- la prise en charge de 4.634 demandes d'inscription d'enfants au titre des allocations familiales ;
- l'examen de 1.214 dossiers par la commission de la réforme.
- le contrôle des droits, en 2014, a concerné 21.514 bénéficiaires relevant du RPM, dont 8.131 au titre du contrôle de vie et 1.256 pour le contrôle de non remariage. Le contrôle de scolarité et d'infirmité a concerné en 2014, respectivement 8.932 élèves et 3.195 handicapés.

## GESTION FINANCIERE DU REGIME

En 2014, le solde technique du RPM fait ressortir un déficit de 712 MDhs, en aggravation de 40% par rapport à l'exercice 2013. Ce gap a été comblé par des avances à l'instar des années précédentes.

Situation du flux de trésorerie du RPM en 2014 (En millions de Dhs)

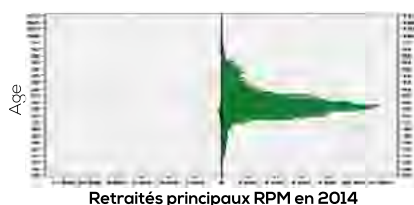


En l'absence d'un Fonds de réserves pour ce régime de retraite, la CMR a procédé, tout au long de l'année 2014, à l'optimisation des flux reçus au titre de la part salariale encaissée en début de chaque mois. Ainsi, et dans le cadre d'une gestion optimale de ces flux de trésorerie, un volume mensuel moyen de 150 MDhs a été placé en instruments financiers monétaires. La rentabilité moyenne de ces placements a atteint 3,67% contre 2,97% pour le TMP interbancaire.

## BILAN ACTUARIEL DU REGIME DES PENSIONS MILITAIRES

Au même titre que le RPC, les services de la CMR ont procédé, au cours de cette année, à la réalisation du bilan actuariel du régime des pensions militaires. Ledit bilan expose la situation financière du RPM à la fin de l'exercice 2014, en se basant sur des données de la population couverte par ce régime arrêtées au 31/12/2014.

Le graphique suivant retrace la pyramide des âges de la population des retraités du régime à fin 2014 :



Pour 180 226 retraités principaux, la pyramide des âges révèle leur concentration dans la tranche d'âge comprise entre 48 et 64 ans avec un âge moyen établi à 59,30 ans (54,74 ans pour les femmes et 59,45 ans pour les hommes). La classe modale est la tranche d'âge [50 ans; 60 ans] qui regroupe 51,72% de l'effectif total des retraités. Les centenaires du RPM sont au nombre de 19. Ces retraités sont tous de sexe masculin et le plus âgé a 108 ans.

Les pensions de réversion sont servies principalement aux veuves soit 83,76% de l'effectif total qui a atteint 52 995 à fin 2014. Les 16,24% restantes représentent respectivement le nombre d'enfants à charge recevant une pension d'orphelin et une allocation familiale soit 8 347 orphelins et les veufs qui représentent 0,03% du total. L'âge moyen des conjoints (majorité féminine) est de 61,3 ans. Les centenaires sont au nombre de 9 veuves dont l'une a atteint l'âge de 106 ans.

9- VAP : La valeur actuelle probable des flux (prestations ou cotisations) (hors nouveaux entrants pour l'analyse en groupe semi fermé).

10- Non couvert par les cotisations futures.

11- Ratio de la valeur de la réserve de prévoyance et de la valeur actuelle probable des ressources sur la valeur actuelle probable des prestations.

## ANALYSE DU REGIME EN GROUPE SEMI-FERME

Dans le cadre de ce scénario où les affiliés actuels (cotisants et retraités) continuent à cotiser et à recevoir des prestations sans tenir compte des recrutements opérés au-delà de l'année de base de projection, les engagements du régime sont calculés sur la base de la réglementation en vigueur (loi 013.71). Dans ce cas, la projection s'effectue jusqu'à extinction de la pension du dernier affilié.

Suivant cette approche où les projections s'effectuent jusqu'à extinction de la population couverte, l'engagement total du régime s'élève à 368,06 milliards de dirhams, contre une valeur actuelle des recettes de l'ordre de 76,12 milliards de dirhams soit un engagement net non couvert de 291,93 milliards de dirhams. Il en ressort que, la capacité du régime à financer ses engagements futurs reste largement insuffisante dans la mesure où les ressources ne couvriront que 20,68% des engagements du régime.

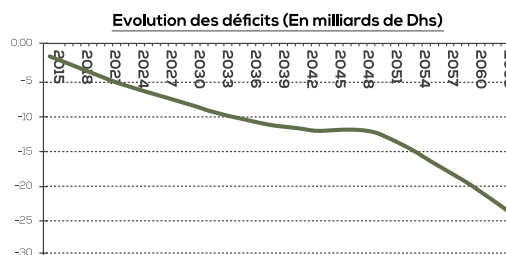
Les principaux indicateurs du bilan actuariel du régime en 2014 peuvent être résumés comme suit :

En Milliards de Dirhams	Total
VAP <sup>9</sup> Prestations	368,06
VAP Ressources	76,12
Engagement net non couvert <sup>10</sup>	-291,93
<b>Taux de préfinancement<sup>11</sup></b>	<b>20,68%</b>

## ANALYSE DU REGIME EN GROUPE OUVERT

Dans le cadre du fonctionnement normal du régime, les nouvelles recrues seront couvertes par le régime. L'hypothèse retenue consiste à remplacer les départs à la retraite pour avoir une population stable en termes d'effectif durant toute la période de projection.

Il convient de signaler que le RPM souffre d'un déséquilibre structurel chronique et les projections financières réalisées montrent que ce régime continuerait à accuser des déficits dans les années à venir comme l'illustre le graphique suivant :



En absence d'une réforme du régime des pensions militaires, les prestations du régime évolueraient avec une vitesse plus importante que celles des cotisations (en moyenne 3,54%/an pour les prestations contre 2,34% pour les cotisations). De ce fait, le taux de couverture des ressources par les charges suivra une trajectoire descendante pour atteindre le taux de 50% à partir de l'année 2025.





# نظام الرسمة التكميلي

◦।XO◦□ ⊙ ∶⊙∧XO ◦++◦RΓΞHΞ

Régime par Capitalisation Attakmili



# REGIME FACULTATIF «ATTAKMILI»

## La date de création du régime :

Janvier 2005 : création du régime de retraite facultatif « ATTAKMILI »

## Le régime facultatif

« ATTAKMILI » est un régime dont le mode de financement repose sur la capitalisation (Ce mode de financement repose sur une logique d'accumulation et d'épargne. Les «cotisations» acquittées dans un cadre individuel ou collectif alimentent un compte ou un fonds investi. Les produits financiers générés s'ajoutent au capital constitué et peut être versé aux bénéficiaires sous forme de capital ou de rente).

Le mode d'acquisition et de gestion des droits à pensions du régime est basé sur des cotisations définies (Dans ce type de régime l'engagement porte uniquement sur le niveau des cotisations. Le niveau de la retraite obtenue dépend essentiellement du volume des cotisations et de leurs produits, cumulés pendant la phase de contribution au régime).

## INDICATEURS DE GESTION

Affiliés : 2.155,

Dont 209 nouvelles affiliations en 2014.

Cotisations : 18,43 MDhs,

Soit une cotisation mensuelle moyenne par affilié de 890Dhs,

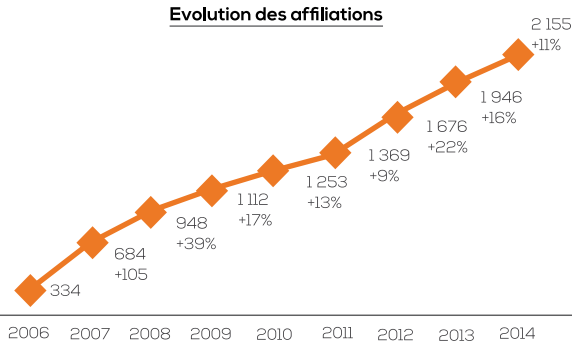
Prestations : 0,57 MDhs.

Rachats : 6,20 MDhs.

Taux de rendement réalisé en 2014 : 8,27%.

## AFFILIES DU REGIME ATTAKMILI

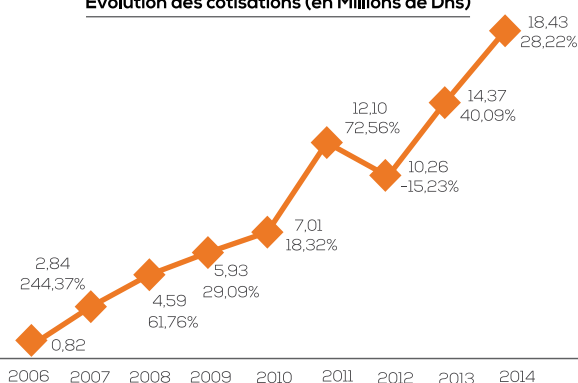
Evolution des affiliations



A fin 2014, le nombre d'affiliés au régime ATTAKMILI a atteint les 2.155, soit un accroissement de 11% par rapport à l'année 2013. Ce sont 209 nouveaux inscrits au régime en 2014 avec un âge moyen de 45 ans. L'effectif des affiliés au régime complémentaire ATTAKMILI a ainsi connu, depuis sa création en 2006, une progression annuelle moyenne de 29%.

## COTISATIONS ET PRESTATIONS

Evolution des cotisations (en Millions de Dhs)



Les cotisations au titre du régime, se sont élevées, en 2014, à 18,43 MDhs contre 14,37 MDhs l'année précédente, soit un accroissement de 28,22%. Depuis la création du régime, le volume des cotisations a connu une progression annuelle de 59,90%. En 2014, 142 demandes de modification, 37 demandes d'interruption et 20 demandes de versement exceptionnel ont été enregistrées.

Les demandes de rachat des droits constitués et des rentes certaines traitées en 2014, s'élèvent à 78 pour un montant de 6,77 MDhs, contre respectivement 67 demandes pour un montant de 2,13 MDhs en 2013.

### EVOLUTION DES CHARGES LIEES A LA GESTION DU FDR DU REGIME ATTAKMILI

Les charges liées à la gestion du régime se sont élevées en 2014 à 750 KDhs contre 540 KDhs en 2013. Ces charges, qui représentent 1% du FDR, couvrent l'ensemble des frais générés au titre de la gestion administrative et financière du régime.

### GESTION FINANCIERE D'ATTAKMILI

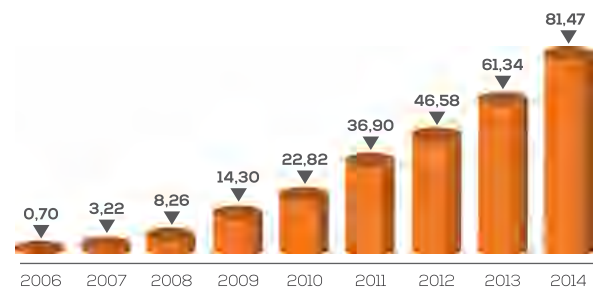
La gestion du fonds de réserves (FDR) du régime ATTAKMILI, au titre de l'année 2014, a été réalisée compte tenu des conclusions de l'étude ALM (Asset Liability Management) effectuée en début d'année. Cette étude définit, en début de période, le benchmark sur lequel reposera l'analyse des réalisations financières de l'année. La stratégie d'investissement a été adaptée à la forte volatilité qui a caractérisé, à la fois, le marché obligataire et le marché boursier au cours de cette année.

### UNIVERS D'INVESTISSEMENT DU FONDS DE RESERVES DU REGIME ATTAKMILI

L'univers d'investissement du FDR du régime ATTAKMILI est fixé par arrêté du Ministre des Finances n°1606-10 du 19 mai 2010. Il limite ainsi l'exposition par nature d'actifs, fixant (i) à un minimum de 50% les valeurs de l'Etat ou valeurs jouissant de la garantie de l'Etat, (ii) à un maximum de 15% pour les titres de créances privées ayant reçu le visa du CDVM, (iii) à un maximum de 30% pour les titres en capital, (iv) et à un maximum de 5% pour les actifs immobiliers. Cet arrêté fixe également les règles d'exposition par émetteur en les limitant à 10% du FDR et de l'ensemble des titres émis par celui-ci (capital ou créance).

### EVOLUTION DE L'ENCOURS DU FDR D'ATTAKMILI

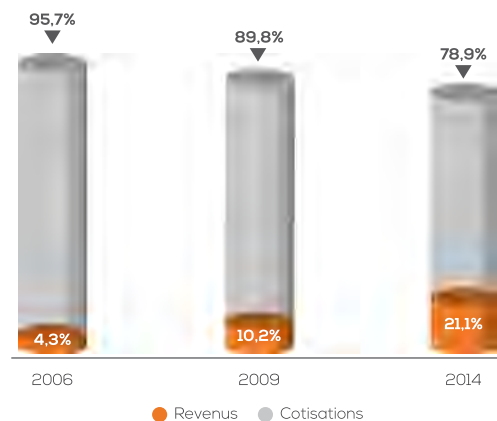
Evolution en valeur comptable du FDR du Régime (En millions de Dhs)



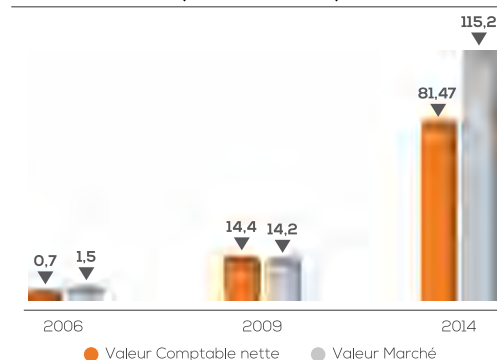
A fin 2014 l'encours comptable net, du FDR « Attakmili » se monte à 81,47 MDhs net des provisions, soit une progression de l'ordre de 33% par rapport à 2013. Cet encours a été alimenté par les flux nets des cotisations de l'année (13,5 MDhs) ainsi que les produits financiers générés par le portefeuille du régime (5,90 MDhs).

Depuis la mise en place du régime de retraite en 2006, les produits financiers réalisés par la gestion de ce FDR totalisent un cumul de 17,01 MDhs soit plus de 21% du total du Fonds. La valorisation «market to market » a atteint, à fin 2014, 115,2 MDhs.

Structure de financement du Fonds



Evolution du FDR en valeur comptable et en valeur marché (En millions de Dhs)





## ALLOCATION D'ACTIFS DU FDR

Compte tenu de la taille de l'actif du FDR du régime Attakmili d'une part, et des objectifs de placement dudit fonds d'autre part, la CMR a engagé, en 2014, une stratégie opportuniste et foncièrement active, aussi bien sur le compartiment obligataire que sur le marché boursier.

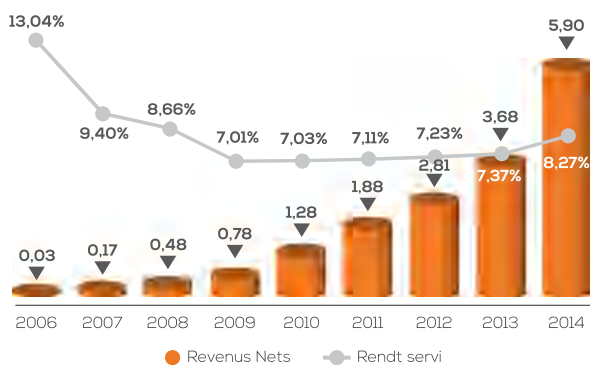
En termes d'allocation d'actifs, le portefeuille a terminé l'année avec une exposition majoritairement sur les valeurs émises par l'Etat, soit une pondération, en valeur comptable, de 85,82%. Les actions cotées et les obligations privées représentent, respectivement, 9,07% et 5,11% à fin de 2014.

## PERFORMANCE COMPTABLE DU FDR DU REGIME

En 2014, la gestion financière du FDR a permis de réaliser un montant global de revenus nets de l'ordre de 5,9 MDhs contre 3,68 MDhs en 2013, soit une hausse de près de 31%.

Les revenus dégagés, cette année, ont permis la fixation du taux de revalorisation, servi aux affiliés du régime, à hauteur de 8,27% net des frais de gestion.

Performances comptables et revalorisations servies aux affiliés du régime de 2006 à 2014



## EVOLUTION DES PERFORMANCES DU REGIME ATTACKMILI AU TITRE DE 2014

Concernant les réalisations financières, le Fonds a terminé l'année 2014 avec une performance historique de +52,9% contre +12,2% pour son indice de référence.

L'essentiel de l'écart de performance est attribué à la poche obligataire qui a enregistré une performance de près de 54% contre 12,5% pour le benchmark (MBI Global). Quant à la poche des actions, elle a enregistré une performance de 27,3% contre 10,7% pour le benchmark, soit un écart positif de +16,6%.

## LA CERTIFICATION DES PERFORMANCES FINANCIERES DU REGIME ATTACKMILI

La CMR a procédé cette année, pour la première fois, dans le cadre de la certification de son processus de gestion des FDR, à la certification des performances du régime complémentaire « Attakmili ».



# خدمات لـ حساب الغير

+٤١٥٠ ٤٥٧٨٨٥١ ٤٤٤٥٠١١ | ٧٤٦٦٥٤  
Prestations pour Compte de Tiers



# GESTION DES PRESTATIONS POUR COMPTE DE TIERS

## GESTION DES PRESTATIONS POUR LE COMPTE DE L'ETAT

La CMR gère des régimes non cotisants pour le compte de l'Etat. Il s'agit essentiellement des pensions d'invalidité civiles et militaires, des pensions et allocations d'Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération, ainsi que quelques régimes en voie d'extinction.

### INDICATEURS

Bénéficiaires :

Invalidité (civile et militaire) : 80.176

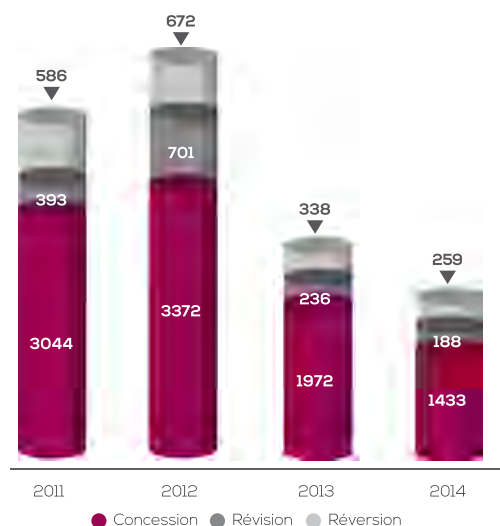
Allocations et Invalidité d'Anciens Résistants : 32.943

Autre régimes non cotisants : 2.694

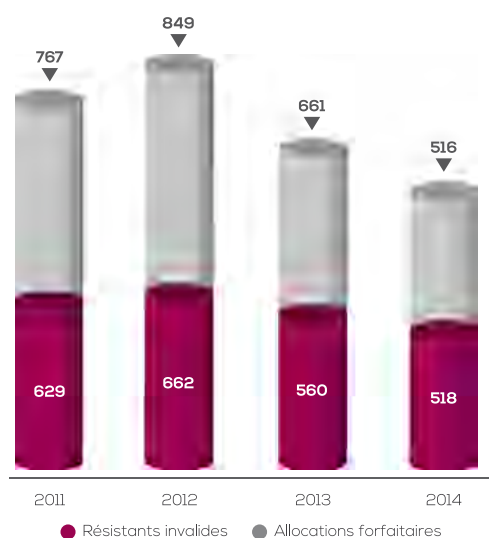
Prestations : 758,54MDhs

### PENSIONS D'INVALIDITE

Evolution des pensions d'invalidité par motif de traitement



Evolution des pensions concédées des Anciens Résistants



Le nombre total de pensions d'invalidité liquidées au cours de l'année 2014 a atteint 1.880 contre 2.546 dossiers en 2013, soit une baisse de l'ordre de 26,16% par rapport à l'année précédente.

Sur l'ensemble de ces dossiers, les nouvelles concessions ont porté en 2014 sur 1.433 dossiers soit 76,22% du total, tandis que les révisions et les réversions ont concerné 188 et 259 dossiers, soit respectivement 10% et 13,78%

### PENSIONS DES ANCIENS RESISTANTS

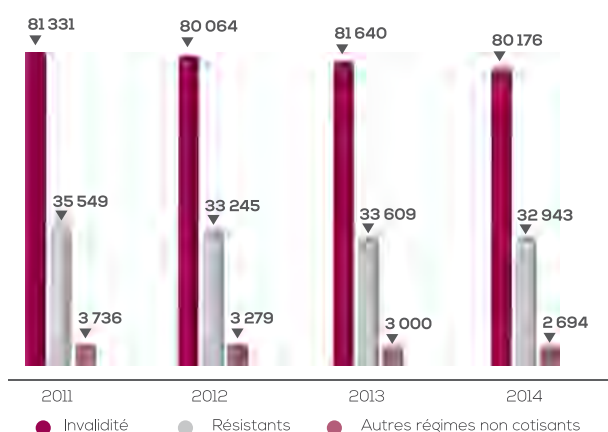
En plus des pensions d'invalidité civiles et militaires qui sont à la charge exclusive de l'employeur, la CMR est chargée de gérer en vertu des dispositions de la loi 43.95, les pensions et les allocations d'Anciens Résistants. Le nombre total de ces dossiers liquidés au cours de l'année 2014 a atteint 1.034 dossiers contre 1.221 en 2013, répartis entre 518 dossiers de pensions de résistants invalides (PRI) et 516 dossiers d'allocations forfaitaires (A.F).

## REGIMES EN VOIE D'EXTINCTION

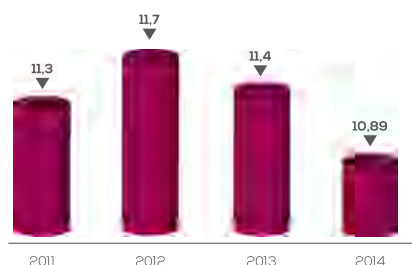
Pour les autres régimes non cotisants qui sont des régimes en voie d'extinction<sup>12</sup> le nombre de dossiers liquidés au cours de l'année 2014 s'est limité à 9 dossiers, contre 21 dossiers l'année précédente. L'effectif des bénéficiaires de ces régimes se chiffre à 2.528, dont 77.49% au titre de trois régimes : Allocations Spéciales ; Aides Renouvelables et Rentes Forfaitaires.

## EVOLUTION DES BENEFICIAIRES

Evolution des pensions et allocations des régimes non cotisants



Evolution des montants des allocations familiales (En millions de Dhs)



Le nombre des allocataires des régimes non cotisants est passé de 118.249 en 2013 à 115.813 en 2014, enregistrant ainsi une baisse de 2,06% entre les deux années.

## ALLOCATIONS FAMILIALES SERVIES AUX ANCIENS RESISTANTS

Le montant des allocations familiales servies par la CMR, en 2014, aux Anciens Résistants est de 10,89 MDhs contre 11,4 MDhs en 2013, soit une baisse de 4,47 % par rapport à l'année précédente.

## CONTROLE DES DROITS AU TITRE DES REGIMES NON COTISANTS

En 2014, le contrôle des droits, a touché 13.790 bénéficiaires, dont 9.171 au titre du contrôle de vie et 853 pour le contrôle de non remariage. Le contrôle de revenu a ciblé en 2014, 13.790 allocataires et les contrôles de scolarité et d'infirmité, quant à eux, ont concerné, respectivement, 940 élèves et 593 handicapés.

## GESTION DE LA TRESORERIE DES REGIMES NON COTISANTS

La gestion de trésorerie des flux relatifs aux régimes non cotisants a permis de dégager un résultat financier de 5,45 MDhs découlant de la réalisation de placements à court terme (marché monétaire).

## GESTION DES PRESTATIONS REGLEMENTAIRES ET CONVENTIONNEES

### PRESTATIONS POUR LE COMPTE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES ET DE LA FONDATION HASSAN II DES OSAMAC

L'effectif des prestations gérées pour le compte de tiers est passé de 62.898 en 2013 à 59.328 à la fin de 2014, enregistrant ainsi, une baisse de 5,68%. En 2014, 19.030 prestations ont été servies pour le compte du Ministère de l'Economie et des Finances et 40.298 pour le compte de la Fondation Hassan II pour les Œuvres Sociales des Anciens Militaires et Anciens Combattants (OSAMAC).

Par rapport à l'année précédente, le nombre des prestations gérées pour le compte du Ministère de l'Economie et des Finances, a connu une légère augmentation de 1,62 %. Quant aux prestations gérées pour le compte de la Fondation Hassan II des OSAMAC, elles ont baissé de 8,77%, soit un effectif en moins de 3.873 allocataires en 2014. Cette baisse est due à la récupération par la Fondation de la gestion des rentes viagères et les grands invalides. En revanche, les allocations d'appoint sont passées de 39.862 à 40.298 bénéficiaires, soit une augmentation de 1%.

Evolution des prestations gérées pour le compte de tiers



<sup>12</sup>- Pension civile complémentaire, allocation spéciale principale, pensions espagnoles, primes de remplacement, rente viagère caisse marocaine, médaille militaire espagnole, rentes forfaitaire vietnam, solde de réforme, ex-zone nord, rentes CMR, aides renouvelables, rentes accidents de travail, rentes forfaitaires.



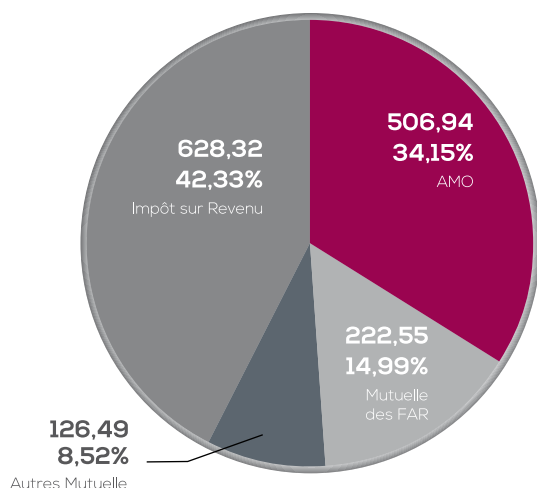
## GESTION DES PRECOMPTEs

### PRECOMPTEs REGLEMENTAIRES

En 2014, la CMR a assuré les précomptes à la source au profit de :

- la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale (CNOPS) au titre de l'AMO, pour un montant de 506,94 MDhs;
- la mutuelle des Forces Armées Royales (FAR) pour un montant de 222,55 MDhs ;
- les autres mutuelles pour un montant de 126,49 MDhs;
- et pour le compte de la Direction Générale des Impôts au titre de l'impôt sur le revenu (IR) pour un montant de 628,32 MDhs.

**Précomptes réglementaires (En millions de Dhs)**



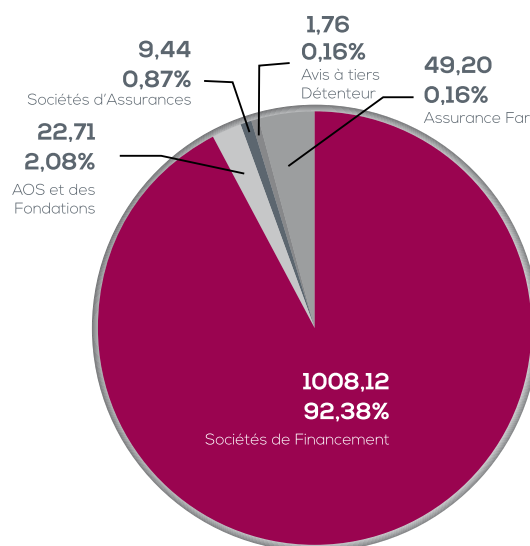
### PRECOMPTEs CONVENTIONNES

Suite aux différentes conventions établies avec l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF), les Associations d'œuvres sociales (AOS) relevant de divers départements ministériels, certaines Fondations et la Trésorerie Générale du Royaume, la CMR assure des précomptes à la source au profit des dits organismes. Ces prestations rentrent dans le cadre des services offerts aux pensionnés.

En 2014, la CMR a réalisé 2 828 716 précomptes pour un montant global de 1.089,47 millions de dirhams réparti comme suit :

- 1008,12 MDhs ont été recouverts au profit des sociétés de financement concernant 1.195.326 précomptes.
- 22,71 MDhs ont été prélevés pour le compte d'AOS et des Fondations ;
- 9,44 MDhs ont été précomptés sur 40.476 titres de pensions pour le compte des sociétés d'assurances;

**Précomptes gérés pour le compte de tiers**



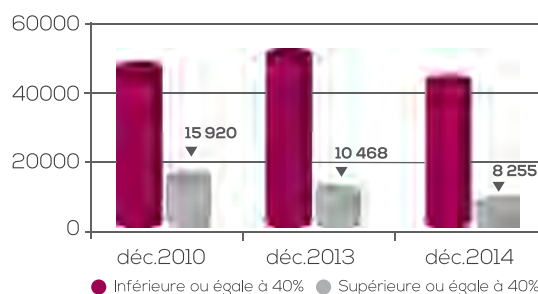
- 49,20 MDhs ont été précomptés pour le compte de l'assurance des FAR ;
- 1,76 MDhs pour le compte de la Trésorerie Générale du Royaume au titre des Avis à Tiers Détenteur (ATD).

Il y a lieu de signaler que la population, ayant contracté un prêt dans le cadre du protocole d'accord conclu entre la CMR et les sociétés de financement, se chiffre en 2014 à 56.255 bénéficiaires contre 63.423 en 2013, soit une baisse de 11,3%. Cette baisse s'explique, en partie, par l'amendement en juillet 2011, du protocole d'accord précité qui a pour objectif d'éviter aux pensionnés tout risque de surendettement, en fixant de nouvelles règles prudentielles, dont notamment, la fixation de la quotité inaccessibles de la pension et un seuil maximum d'endettement.

A la fin de 2014, l'effectif des pensionnés ayant un taux d'endettement supérieur ou égal à 40%, a connu une nouvelle baisse, passant à 8.255 bénéficiaires contre 10.468 en 2013, soit une réduction de 21,14% et de 48,15% par rapport à l'année 2010.

A noter que 10,72% des pensionnés des régimes gérés par la CMR bénéficient d'un crédit à la consommation.

**Répartition des effectifs par tranche d'endettement**





# LA CMR AU SERVICE DE SES AFFILIÉS, PENSIONNÉS ET PARTENAIRES

La CMR au service de ses clients

Les services en ligne

Les e-services aux affiliés et pensionnés

Les e-services réservés aux partenaires

L'amélioration continue de la qualité de service

Carte de pensionné



# LA CMR AU SERVICE DE SES AFFILIÉS, PENSIONNÉS ET PARTENAIRES

## LA CMR AU SERVICE DE SES CLIENTS

Pour répondre aux besoins des affiliés et des bénéficiaires en information, la CMR a mis en place une série d'actions utilisant essentiellement les possibilités qu'offrent aujourd'hui les technologies de l'information et de la communication (TIC). Ainsi, la Caisse a procédé, tout d'abord, à la multiplication des canaux d'accès aux services offerts, soit à distance via le portail Internet et le Centre d'Appels Téléphoniques (depuis 2010), ou bien à travers les centres d'accueil situés dans ses sept délégations régionales réparties sur le territoire national. Cette multiplication des canaux d'accès aux services offerts a été conjuguée aux efforts de développement et de diversification de leur contenu, notamment avec la création, en février 2013, d'une offre de services en ligne via Internet ([www.cmr.gov.ma](http://www.cmr.gov.ma)) au profit des affiliés, bénéficiaires et partenaires. Ces services en ligne permettent aux usagers de consulter et d'actualiser des données personnelles, de demander des attestations, de télécharger des documents et formulaires, de déposer et suivre des réclamations et de prendre un rendez-vous pour un accueil physique personnalisé. C'est ainsi qu'à la fin de 2014, ce sont plus de 36.452 usagers qui disposent de leurs comptes personnels sur le portail Internet de la CMR.

La Caisse a également développé une communication active et personnalisée avec les pensionnés en les informant, d'une manière régulière, de tout événement concernant leurs dossiers (réception du dossier de pension, mise en paiement d'une prestation, opération de contrôle des droits, révision d'un droit, réception de réclamation, ...).

Aussi, et afin de mesurer la satisfaction de ses clients et d'avoir un seuil de référence de cette amélioration, la CMR a entamé en 2014, une étude de satisfaction auprès de sa clientèle afin de collecter leurs avis et leurs attentes. Les résultats de cette étude sont prévus pour 2015.

## LES SERVICES EN LIGNE

Lancé en février 2013, le portail de la CMR a connu un vrai succès. Plus performant, plus dynamique et à l'écoute des « clients », ce site propose de nombreux services aux usagers pour faciliter leurs démarches administratives.

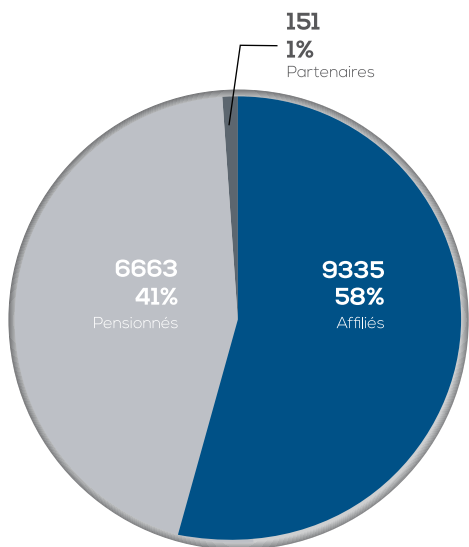
Il permet, aux clients inscrits et disposant d'un identifiant leur permettant d'accéder aux e-services, d'avoir une réponse rapide à leurs demandes et requêtes via une offre de services adaptée.

Le site internet de la CMR s'adapte et évolue en fonction des besoins des usagers et des évolutions technologiques. Il est régulièrement mis à jour et de nouveaux services viendront le compléter en 2016.

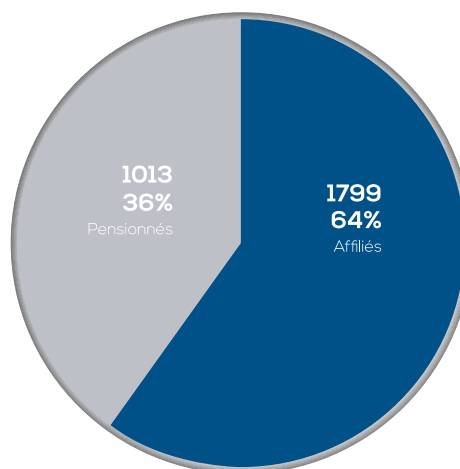
Le nombre d'inscrits au portail a atteint, depuis son lancement, l'effectif de 36.452 inscrits dont 20.412 affiliés, 15.818 pensionnés et 212 organismes partenaires. L'année 2014, a enregistré 16.149 nouvelles inscriptions, soit une progression de 44,30% par rapport à 2013.

Concernant les statistiques de fréquentation des e-services par les inscrits, le nombre des visites durant l'année 2014 s'élève à 1.691.229 contre 1.404.391 en 2013, soit une augmentation de

**Nombre d'inscrits au 31/12/2014 par catégorie de client**



**Répartition des consultations entre affiliés et pensionnés (2014)**



20,42% d'une année à l'autre. Cette progression est enregistrée aussi bien chez les affiliés actifs (+44,52%) que chez les pensionnées (+27,76%). Le service le plus visité de l'année 2014 est relatif au téléchargement des attestations avec 39.322 visites.

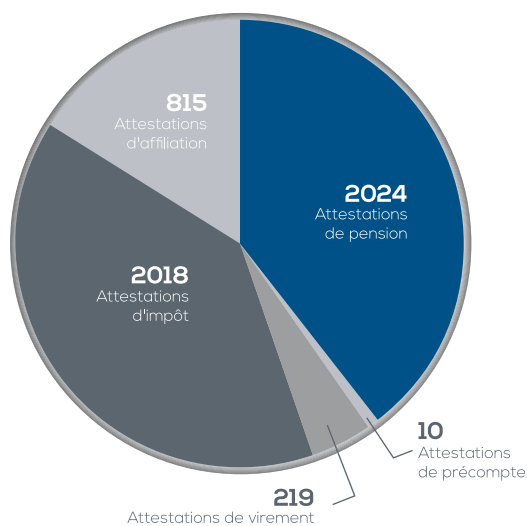
Globalement, le nombre de pages visitées en 2014 a atteint 4.056.223 pages contre 3.489.204 en 2013, soit une progression d'environ 16%.

**LES E-SERVICES AUX AFFILIÉS ET PENSIONNÉS**

- A travers le portail e-CMR, l'affilié a la possibilité de visualiser ses données personnelles ainsi que les différentes situations liées à sa carrière administrative. Il peut aussi suivre la situation de ses cotisations, par organisme, au titre des périodes de détachement, simuler le calcul de sa pension et s'enquérir de l'état d'avancement de son dossier. De même, le pensionné peut accéder aux informations liées au paiement des prestations qui lui sont servies.
- L'affilié, comme le pensionné, peut demander à mettre à jour certaines données personnelles. En 2014, il a été enregistré 6.341 demandes de modification des données avec de 2.960 demandes provenant des pensionnés et 3.381 demandes émanant des affiliés.

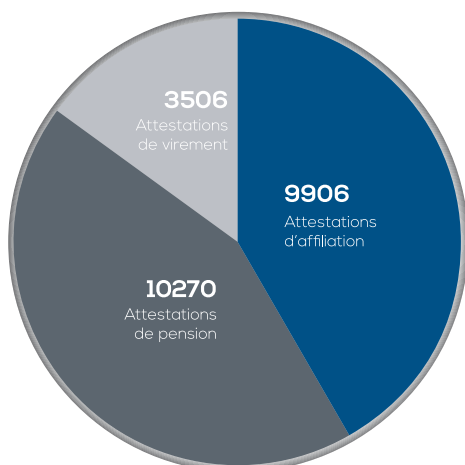
- L'affilié et le pensionné peuvent télécharger (au format PDF) et imprimer, par type de documents, notamment l'attestation d'affiliation et l'attestation de pension. A leur demande, via ce canal, ces attestations (3611 en 2014) dûment cachetées, leur sont envoyées, par courrier, à leur adresse postale.

**Nombre de demandes d'attestation via le portail en 2014**



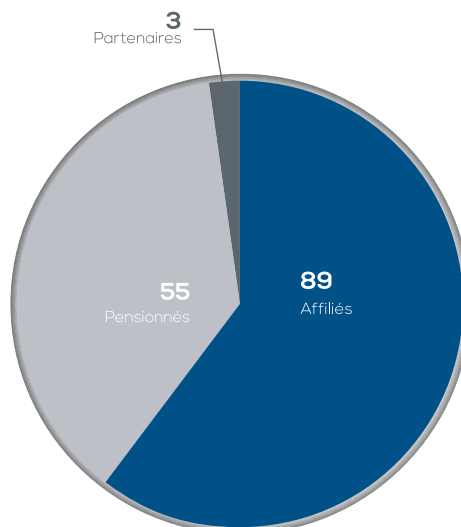


Nombre d'attestations PDF téléchargées en 2014



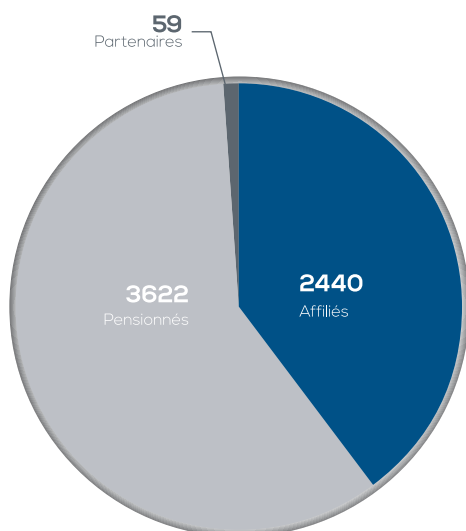
- A travers le portail, l'état de traitement des demandes en ligne déposées par les affiliés et les pensionnés est consultable par les intéressés. Au titre de l'année 2014, plus de 6.121 demandes ont été satisfaites via le site.

Nombre de demandes de RDV satisfaites par catégorie de client en 2014



- La pré-souscription au produit de retraite complémentaire ATTAKMILI peut être effectuée, soit en ligne, soit à travers une prise de rendez-vous avec l'un de nos conseillers. Le prospect et l'adhérent peuvent effectuer en ligne la simulation de calcul de la pension avec une option de sortie en capital, en rente certaine ou rente viagère. Au titre de 2014, 60 nouveaux affiliés ont souscrit au produit ATTAKMILI via le portail et 13 ont demandé la modification des termes de leurs contrats ATTAKMILI.

Nombre de réclamations satisfaites par catégorie de client



- Afin d'éviter les désagréments liés à la file d'attente dans les services d'accueil, les affiliés, pensionnés et partenaires ont la possibilité de prendre rendez-vous avec un chargé d'accueil via le Portail e-CMR pour être reçu à une date et une heure précises. Ce service n'a été utilisé, durant l'année 2014 que par 147 inscrits.

## LES E-SERVICES RESERVES AUX PARTENAIRES

### TELE-DECLARATION DES AFFILIATIONS ET DES COTISATIONS

Les services de télé-déclaration des affiliations et des cotisations reposent sur un socle technique commun d'authentification permettant aux partenaires d'accéder à leur espace « partenaire » de façon sécurisée. Au sein de cet espace, les partenaires pourront consulter la liste de leurs personnels affiliés à la CMR et accéder aux télé-déclarations des affiliations et des cotisations.

L'année 2014 a enregistré 278 télé-déclarations d'affiliation contre 192 en 2013, soit une évolution positive de 44%, et 33 télé-déclarations de cotisations contre 25 en 2013.

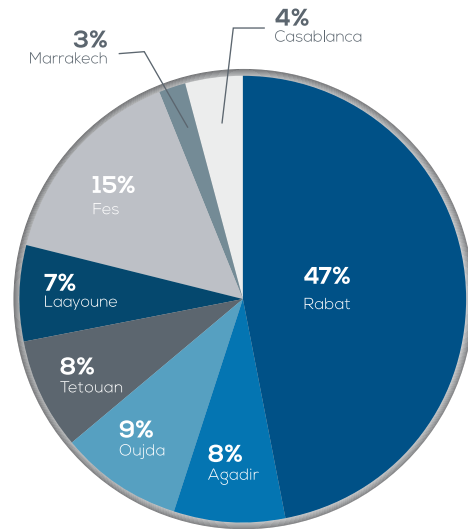
## L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DE SERVICE

### UNE STRATÉGIE DE SERVICE MULTI-CANAL PERMETTANT PLUS DE PROXIMITÉ ET DE REACTIVITÉ

Dans le cadre de la modernisation de ses structures d'accueil et d'accessibilité à l'ensemble de ses visiteurs, la Caisse a entamé en 2014 son programme de modernisation de ses représentations régionales qui a concerné dans un premier temps les délégations des villes de LAAYOUNE, AGADIR et MARRAKECH. La première représentation rénovée est celle de la ville de Fès. D'autre part, le réaménagement du centre d'appels téléphoniques, selon des standards reconnus, sera opérationnel en novembre 2015.

Le nombre d'allocataires ayant visité les centres d'accueil de la CMR, s'est élevé à fin 2014 à 253.089 visiteurs contre 378.064 en 2013, soit une baisse de 33,06% par rapport à l'année précédente et ce malgré, les flux des visiteurs générés par les opérations de contrôle des droits à pension. Cette baisse a concerné aussi bien le siège que les délégations régionales avec respectivement des taux de -23,12% et -40,06%. Concernant les activités du Centre d'Appel, 68.734 appels reçus ont concerné, essentiellement, l'état de traitement des dossiers et les pensions suspendues dans le cadre des opérations de contrôle des droits.

Répartition des visiteurs par centre d'accueil



### CARTE DE PENSIONNE

La carte de pensionné a été mise en place depuis 2011 pour servir de pièce d'identification aux bénéficiaires des prestations de la Caisse et leur faciliter l'accès à ses services. Cette carte a été ensuite généralisée à l'ensemble des retraités et bénéficiaires en 2014.



# PARTENARIAT

Partenariat national

Partenariat international





# PARTENARIAT

## PARTENARIAT NATIONAL

### PARTENARIAT AVEC LES OSAMAC ET LE HCARAMAL

Grâce au partenariat CMR-Fondation Hassan II pour les Œuvres Sociales des Anciens Militaires et Anciens Combattants (OSAMAC), les services régionaux de la Fondation fournissent plusieurs services aux pensionnés de la Caisse. Il s'agit, notamment, de : a) délivrer des attestations de pension ; b) recueillir des pièces pour la constitution de dossiers de réversion ; c) donner des informations et orienter les allocataires militaires.

Aussi, et suite à un commun accord avec la CMR, les délégations régionales du Haut-Commissariat aux Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération (HCARAMAL) ont la possibilité de : a) informer et assister les pensionnés dans les démarches administratives ; b) centraliser les dossiers de pensions et recueillir les pièces justificatives dans le cadre des campagnes de contrôle annuel ; c) collecter et transmettre les réclamations aux services de la Caisse.

### PARTENARIAT AVEC LA CNSS

Dans le cadre du protocole d'accord, signé en 2013 entre la CMR et la CNSS, relatif à la coordination opérationnelle entre les deux parties en matière d'échanges et de réflexion dans le domaine de la prévoyance sociale et de la gestion des organismes de sécurité sociale, les deux Caisses ont réalisé une étude commune sur la mortalité

de leurs affiliés sur la période de 1980 à 2012. L'objectif recherché est d'estimer l'espérance de vie à 60 ans des assurés et de dégager l'évolution de cet indicateur dans le temps. Il ressort de cette étude commune une amélioration continue de l'espérance de vie des assurés des deux Caisses et un écart entre les espérances de vie des pensionnés de la fonction publique et ceux du secteur privé. Ces conclusions ont fait l'objet d'un communiqué commun des deux caisses.

### PARTENARIAT AVEC LE MENFP

Un accord-cadre a été signé, en octobre 2014, entre le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle et les deux Caisses de retraite : la CMR et la CNSS, pour la mise en place d'un système d'échange d'information intégré de la plateforme « Massar ». L'objectif principal de cet accord est l'allégement des procédures. En effet, les parents ou tuteurs d'élèves ne seront plus contraints de se déplacer aux écoles pour apporter la preuve de la scolarisation de leurs enfants, afin de bénéficier des allocations familiales ou des pensions destinées aux enfants orphelins. La mise en œuvre de cet accord devrait être testée en 2015 pour être opérationnelle en 2016.

### RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS DE RETRAITES

Les associations de retraités sont représentées au niveau du Conseil d'Administration de la CMR par deux administrateurs, un représentant des pensionnés du régime des pensions civiles et



un représentant des pensionnés du régime des pensions militaires. Ces associations jouent un rôle de relais informationnel avec les pensionnés et leurs ayants droit.

Sur le volet communication, des visites d'encadrement et d'information desdites associations sont effectuées régulièrement au niveau régional, en plus des lettres d'information sur les nouvelles démarches administratives ou nouveautés concernant les retraités leur sont adressées. A ce titre, la CMR reçoit et assure le suivi des demandes d'information et réclamations émanant des associations de retraités.

Aussi, la CMR a participé, à travers ses délégations régionales, à 22 manifestations organisées par les dites associations, portant sur plusieurs thèmes : la réforme des régimes de retraite, le dispositif du contrôle des droits, les e-services du portail, la célébration de la journée mondiale des personnes âgées et la communication sur la retraite complémentaire ATTAKMILI.

Sur le plan d'aide matériel, la CMR accorde des subventions aux associations les plus actives sur la base de rapports moraux et financiers produits annuellement. Ainsi, entre 2011 et 2014 ce sont 131 associations de retraités qui ont bénéficié de ces subventions.

### VISITES A LA CMR

Un groupe d'assistantes sociales de l'Inspection Générale des Forces Auxiliaires a effectué le 27 juin 2014, une visite d'information à la CMR. Les assistantes ont pris connaissance de l'organisation de la CMR, ses instances de gouvernance, ses prestations ainsi que les services qu'elle offre.



## PARTENARIAT INTERNATIONAL

### MISSIONS D'ETUDES & VISITES

#### Visite d'une délégation béninoise, présidée par M. Jacob ALI-KEKERE, Directeur des Pensions et des Rentes Viagères du Bénin.

Mission d'études à la CMR d'une délégation de la Direction des Pensions et des Rentes Viagères, organe de gestion du Fonds National de Retraites du Bénin (FNRB), du 19 au 24 novembre 2014. Cette mission avait pour objectif la présentation de l'organisation et le fonctionnement de la CMR, le régime juridique et financier de la Caisse, ainsi que la gestion des prestations et le mode de financement des régimes gérés. Cette visite a été, également, l'occasion de partager des informations sur les différentes réformes enclenchées par la CMR au cours de ces dernières années.

#### Signature d'un accord de coopération technique avec la CGRAE (Côte d'Ivoire).

En marge de la tenue du Forum régional de la sécurité sociale en Afrique, tenu à Casablanca du 3 au 5 décembre 2014, un accord de coopération technique entre la CMR et la Caisse Générale des Agents de l'Etat de la Côte d'Ivoire (CGRAE) a été signé par les deux parties représentées par M. Abderrahmane BERTE TIEMOKO, Directeur Général de la CGRAE et M. le Directeur de la CMR. Cet accord a pour objectif de développer l'échange d'expériences et de bonnes pratiques dans le domaine de la retraite entre les deux Caisses.



### Délégation marocaine à Kinshasa.

Participation de la CMR à une visite de travail à Kinshasa, République Démocratique du Congo (RDC), du 04 au 07 décembre 2014, effectuée par la délégation marocaine présidée Monsieur Mohamed MOUBDI, Ministre Délégué auprès du Chef du Gouvernement Chargé de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration. Les travaux ont porté sur l'appui du gouvernement marocain à la RDC en matière de :

- gestion des ressources humaines et l'e-Gouvernement ;
- renforcement des capacités opérationnelles des deux Ecoles Nationales d'Administration (ENA) ;
- mise en place de la Caisse de retraite et d'assurance maladie Congolaise.



### ECHANGES SECTORIELS/CADRE DE PARTENARIAT AVEC DES INSTITUTIONS ET ASSOCIATIONS ETRANGERES

#### Partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure de Sécurité Sociale (EN3S)

- Participation d'un cadre de la CMR au Cycle d'Etudes Spécialisées en Gestion des Organismes Sociaux (CESGOS), organisé annuellement par l'EN3S.
- Participation de deux cadres de la CMR à l'Académie de la Sécurité Sociale organisée par le Centre International de Formation de l'OIT.

### Cadre de coopération avec l'Association Internationale de Sécurité Sociale (AISS)



Participation de la CMR au Forum régional de la sécurité sociale en Afrique, tenu à Casablanca du 3 au 5 décembre 2014, sur le thème de L'Excellence dans la sécurité sociale en Afrique. Le Forum régional a permis d'aborder les principaux sujets suivants :

- Développements et tendances de la sécurité sociale en Afrique.
- Approches pratiques de l'excellence dans l'administration de la sécurité sociale.
- Extension de la couverture de sécurité sociale.

A l'occasion de la tenue de ce Forum régional, la CMR s'est vue décerner par l'Association Internationale de la Sécurité Sociale(AISS) deux Certificats de mérite avec mention spéciale pour les bonnes pratiques intitulées « Simplification des procédures de contrôle de vie » et « Certification des performances financières des fonds de réserves » et deux Certificats de mérite pour les deux autres bonnes pratiques relatives à « La contractualisation avec les partenaires » et à « la Certification du bilan actuariel du régime des pensions civiles ».

Ces prix récompensent les bonnes pratiques dans l'administration de la sécurité sociale et sont décernés par région, tous les trois ans, lors de chaque Forum régional de l'Association.



De droite à gauche : M. Errol Frank Stoové (Président de l'AISS), Mohamed El Mokhtar LOUTFI (Chef de Pôle Opération à la CMR), Mohammed Jaber KHAMLICHI (Chef de Pôle Gestion du Portefeuille à la CMR), Said Ahmidouch (Vice-président de l'AISS).

### Simplification des procédures de contrôle de vie

Une bonne gouvernance des finances de la Caisse impose de mettre en place un ensemble de contrôles réguliers dont le contrôle de vie.

Dans ce cadre, et en l'absence d'un registre d'état civil national informatisé permettant une remontée de l'information de décès, la CMR a adopté une pratique innovante basée sur un contrôle par mise à disposition de la pension à l'agence bancaire du bénéficiaire. Ainsi, il suffit aux pensionnés ciblés, de se présenter à leur agence habituelle pour encaisser leurs pensions par mandat électronique au lieu du virement habituel. Le déblocage du mandat attestera de la vie du pensionné.

Cette pratique a été rendue pertinente grâce à un effort exceptionnel de bancarisation. Des conventions de partenariat ont été signées avec sept banques portant le taux de couverture par cette pratique à 91,7% des bénéficiaires des prestations de la CMR payés par virement.

Associée à une stratégie de ciblage réfléchi, cette démarche a permis de mieux maîtriser le risque financier lié au paiement des prestations après le décès tout en réduisant le coût global du contrôle.

### Certification des performances financières des fonds de réserves des régimes

Au gré des grandes réformes qui ont marqué sa vie économique et sociale, la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) est devenue au fil du temps, un acteur majeur du marché financier marocain.

Dans le cadre du développement du métier de gestion d'actifs, la CMR a opté, sans contrainte réglementaire, pour la certification des performances des différents portefeuilles des régimes de retraite qu'elle gère. Il s'agit d'un audit annuel, réalisé par un expert indépendant, des performances financières des portefeuilles globaux et des classes d'actifs les composant.

L'objectif de cette pratique est d'apporter aux organes de gouvernance la garantie que le contenu des performances publiées est conforme aux normes en vigueur au Maroc ainsi qu'aux standards internationaux relatifs au calcul de la performance de portefeuille. Elle permet, également, de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue du processus de gestion financière des fonds de réserves confiés à la Caisse.





De droite à gauche : M. Errol Frank Stoové (Président de l'AISS), EL FILALI Mohamed Youssef (chef de la Division d'Audit, de Gestion des Risques et de Contrôle de Gestion), Ali ZAKI (chef de la Division des Etudes et de Veille Stratégiques et Juridiques), Said Ahmidouch (Vice-président de l'AISS).

### **Certification du bilan actuariel du régime des pensions civiles géré par la Caisse Marocaine des Retraites**

La CMR a pour mission de veiller à l'équilibre financier des régimes de retraite gérés à travers la réalisation des bilans actuariels présentés annuellement à son Conseil d'Administration. Les résultats du bilan éclairent les décideurs sur la viabilité financière du régime et motive la prise de décision en matière de pilotage ou d'ajustements des paramètres. Consciente de l'importance de la certification du bilan actuariel, la Caisse certifie chaque année, depuis 2011, le processus et les résultats de l'étude actuarielle du régime des pensions civiles par un cabinet indépendant.

L'objectif recherché est de mettre à la disposition du Conseil d'Administration, des pouvoirs publics et des clients de la Caisse, une information pertinente, fiable et complète sur la situation financière des régimes qu'elle gère, garantissant un pilotage actuariel et financier durable et efficace.

Ainsi, la CMR a développé une expertise et une autonomie en matière d'études. Elle est devenue un acteur actif et réactif dans la réalisation de sa mission. Cette certification est publiée dans les rapports annuels d'activité. Elle est également disponible sur le portail internet de la Caisse.

### **Vice-présidence de deux commissions au sein de l'Association Internationale de Sécurité Sociale (AISS)**

La CMR a poursuivi, notamment par l'entremise de ses deux postes de vice-présidence de commissions

### **La Contractualisation avec les partenaires**

La CMR adopte, depuis 1999, une démarche de planification stratégique pluriannuelle caractérisée par une répartition multidimensionnelle et équilibrée des objectifs sur cinq axes à savoir : Gouvernance, Finances, Processus, Ressources, Client.

Cette planification a été renforcée par une politique de contractualisation et de partenariat avec l'Etat et les organismes publics pour tous les aspects concernant les régimes et les prestations réglementées et avec les autres partenaires s'agissant de prestations conventionnées.

Les principaux objectifs fixés étaient :

- d'assurer la cohérence entre les exigences des partenaires et les plans d'actions de la Caisse pour améliorer la qualité des services et réaliser des gains en terme d'efficacité et de coût ;
- d'impliquer les partenaires de la Caisse et d'obtenir leur engagement sur la réalisation d'actions dans des délais précis pour garantir la concrétisation d'objectifs communs dans le cadre de projets transversaux ;
- de créer un levier supplémentaire pour mobiliser le personnel autour d'objectifs contractés, qui, déclinés en objectifs individuels, constituent désormais une base pour l'évaluation des performances (gestion par objectifs).

techniques («Organisation, Management et Innovation» et «Pensions»), sa collaboration active avec l'Association Internationale de Sécurité Sociale (AISS) dans ses différents chantiers relevant des trois priorités thématiques pour le triennium 2014-2016, dont l'efficacité administrative et opérationnelles.







# RESULTATS COMPTABLES ET FINANCIERS

Etats financiers de l'exercice 2014 / bilan  
au 31 décembre 2014

Compte de produits et charges  
au 31 décembre 2014

Bilan du plan d'action 2014

## ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2014 / BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

ACTIF	Exercice 31/12/2014			Exercice 2013
	Brut	Amort	Net	Précédent
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>84 614 768 134,38</b>	<b>1 257 857 640,78</b>	<b>83 356 910 493,60</b>	<b>78 487 976 852,79</b>
<b>IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS</b>	5 468 253,74	3 948 013,74	1 520 240,00	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>21 736 447,78</b>	<b>13 677 021,65</b>	<b>8 059 426,13</b>	<b>6 016 301,25</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>219 157 045,20</b>	<b>67 057 307,56</b>	<b>152 099 737,64</b>	<b>157 969 007,46</b>
Terrains	13 704 750,00		13 704 750,00	13 803 943,50
Constructions	160 870 031,17	35 434 266,60	125 435 764,57	131 331 616,33
Installations techniques, matériel et outillage	959 522,23	827 975,48	131 546,75	350 624,29
Matériel de transport	1 231 874,19	950 581,72	281 292,47	417 736,24
Mobilier, matériel de bureau, aménagements divers	40 904 344,03	29 844 483,76	11 059 860,27	12 065 087,10
Immobilisations corporelles en cours	1 486 523,58		1 486 523,58	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (AUTRES QUE PLACEMENTS)</b>	<b>48 539 282,18</b>	<b>723 791,79</b>	<b>47 815 490,39</b>	<b>45 169 331,54</b>
Prêt immobilisés	47 724 090,39		47 724 090,39	45 077 931,54
Autres créances financières	815 191,79	723 791,79	91 400,00	91 400,00
<b>PLACEMENTS ADMIS EN REPRÉSENTATION DES PROVISIONS ET RÉSERVES</b>	<b>84 319 867 105,48</b>	<b>1 172 451 506,04</b>	<b>83 147 415 599,44</b>	<b>78 278 822 212,54</b>
Placements immobiliers	1 366 984,03	1 361 440,49	5 543,54	220 589,19
Obligations et bons	63 268 571 555,40	56 225 415,85	63 212 346 139,55	61 976 209 869,12
Actions et parts sociales	20 273 615 918,19	668 553 035,43	19 605 062 882,76	15 841 035 357,40
Titres de participation	776 312 647,86	446 311 614,27	330 001 033,59	461 356 396,83
<b>ÉCARTS DE CONVERSION - ACTIF</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Diminution de créances immobilisées et des placements	0,00		0,00	0,00
Augmentation des dettes de financement et des provisions techniques	0,00		0,00	0,00
<b>ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)</b>	<b>4 132 288 314,96</b>	<b>4 368 897,06</b>	<b>4 127 919 417,90</b>	<b>4 520 084 118,49</b>
<b>CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (cotisations et contributions)</b>	<b>1 448 903 161,80</b>		<b>1 448 903 161,80</b>	<b>2 314 723 516,05</b>
Cotisations de retraite à recevoir	503 577 022,00		503 577 022,00	1 459 556 516,05
Créances sur l'Etat: frais gestion RNC			0,00	0,00
Autres Cotisations et Contributions à recevoir	945 326 139,80		945 326 139,80	855 167 000,00
<b>CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 718 299 440,62</b>	<b>4 368 897,06</b>	<b>1 713 930 543,56</b>	<b>1 716 820 058,08</b>
Personnel débiteur	771 044,13		771 044,13	815 544,05
Autres débiteurs	27 500 966,01	4 368 897,06	23 132 068,95	16 489 408,78
Comptes de régularisation-actif	1 690 027 430,48		1 690 027 430,48	1 699 515 105,25
<b>TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT</b>	<b>965 085 712,54</b>		<b>965 085 712,54</b>	<b>488 540 544,36</b>
<b>ÉCARTS DE CONVERSION - ACTIF (ELEMENTS CIRCULANTS)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TRÉSORERIE</b>	<b>915 988 684,40</b>		<b>915 988 684,40</b>	<b>1 075 970 174,58</b>
<b>TRESORERIE-ACTIF</b>	<b>915 988 684,40</b>		<b>915 988 684,40</b>	<b>1 075 970 174,58</b>
Banques, TGR, C.C.P.	915 963 595,20		915 963 595,20	1 075 936 291,42
Caisses, régies d'avances et accreditifs	25 089,20		25 089,20	33 883,16
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>89 663 045 133,74</b>	<b>1 262 226 537,84</b>	<b>88 400 818 595,90</b>	<b>84 084 031 145,86</b>



<b>PASSIF</b>	<b>Exercice 2014</b>	<b>Exercice 2013</b>
<b>FINANCEMENT PERMANENT</b>	<b>86 487 995 428,58</b>	<b>82 429 484 700,13</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>12 017 906,53</b>	<b>12 017 906,53</b>
Capital social ou fonds de dotations reconstitué	12 017 906,53	12 017 906,53
<b>DETTES DE FINANCEMENT</b>	<b>451 390,69</b>	<b>271 540,69</b>
Autres dettes de financement	451 390,69	271 540,69
<b>PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS ET REVENUS TECHNIQUES</b>	<b>86 472 930 065,92</b>	<b>82 416 882 751,04</b>
Provisions de prévoyance retraite régime civil	86 034 877 347,51	81 759 508 735,38
Réserves pour prestations de retraite échues et non payées régime civil	0,00	185 076 058,13
Réserves pour prestations de retraite échues et non payées régime militaire	59 703 074,98	72 987 125,33
Réserves pour prestations de retraite échues et non payées régimes non cotisants	0,00	1 092 297,39
Réserves pour prestations échues et non payées des résistants et militaires invalides	170 037 628,77	159 121 384,06
Réserves pour prestations échues et non payées Autres régimes-N.C	19 725 694,16	37 474 652,76
Réserves pour prestations échues et non payées des régimes gérés pour compte Etat	18 837 428,35	60 807 557,27
Fonds de retraite Attakmili	82 310 697,65	64 665 970,22
Autres réserves	87 438 194,50	76 148 970,50
<b>ÉCARTS DE CONVERSION-PASSIF</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Augmentation des créances immobilisées et des placements	0,00	0,00
Diminution des dettes de financement et des provisions techniques	0,00	0,00
<b>COMPTES DE LIAISON DES ETABLISSEMENTS ET SUCCURSALES</b>	<b>2 596 065,44</b>	<b>312 501,87</b>
Compte de liaison des établissements et succursales (régime Attakmili)	2 596 065,44	312 501,87
<b>PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)</b>	<b>1 912 823 167,32</b>	<b>1 654 546 445,73</b>
<b>DETTES DE PASSIF CIRCULANT</b>	<b>1 912 823 167,32</b>	<b>1 654 546 445,73</b>
Pensions et autres rentes à payer	661 216 453,80	507 845 085,10
Affiliés et cotisants : Cotisations et contributions reçues en trop ou d'avance	784 745 844,89	607 806 078,26
Contributions des régimes non cotisants reçues à rembourser (impayées des RNC)	207 716 342,92	207 716 342,92
Retenues sur pensions	193 306 415,22	167 889 272,64
Fournisseurs Immobilisations financières	0,00	98 813 656,53
Fournisseurs et comptes rattachés	13 120 786,28	12 947 013,10
Personnel créditeur	16 043 263,55	16 405 309,50
Organisme sociaux créditeurs	1 542 919,22	2 096 618,41
État créditeur	11 095 442,88	17 801 154,72
Autres créanciers	18 588 701,21	9 778 917,20
Comptes de régularisation-passif	5 446 997,35	5 446 997,35
<b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (ELEMENTS CIRCULANTS)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TRESORERIE-PASSIF</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Crédits de trésorerie	0,00	0,00
Banques	0,00	0,00
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>88 400 818 595,90</b>	<b>84 084 031 145,86</b>



**COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES AU 31 DECEMBRE 2014**

Libellé	Opération		Totaux de l'exercice 3=1+2	Totaux de l'exercice précédent 4
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
<b>COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS (A)</b>	<b>23 071 865 922,66</b>		<b>23 071 865 922,66</b>	<b>22 389 091 747,41</b>
Régime de retraite civil	15 878 610 620,27		15 878 610 620,27	15 482 973 025,55
Régime de retraite militaire	6 044 230 242,42		6 044 230 242,42	5 636 013 752,15
Régimes de retraite non cotisants	1 130 595 015,18		1 130 595 015,18	1 255 731 136,47
Régime de retraite complémentaire Attakmili	18 430 044,79		18 430 044,79	14 373 833,24
<b>PENSIONS ET PRESTATIONS (B)</b>	<b>24 719 492 852,70</b>		<b>24 719 492 852,70</b>	<b>22 133 650 054,98</b>
Régime de retraite civil	16 815 044 960,96		16 815 044 960,96	14 779 123 396,93
Régime de retraite militaire	6 756 549 549,16		6 756 549 549,16	6 144 520 664,20
Régimes de retraite non cotisants	1 146 557 462,15		1 146 557 462,15	1 209 039 774,43
Régime de retraite complémentaire Attakmili	1 340 880,43		1 340 880,43	966 219,42
<b>Solde technique du régime de retraite civil</b>	<b>-936 434 340,69</b>		<b>-936 434 340,69</b>	<b>703 849 628,62</b>
<b>Solde technique du régime de retraite militaire</b>	<b>-712 319 306,74</b>		<b>-712 319 306,74</b>	<b>-508 506 912,05</b>
<b>Solde technique des régimes de retraite non cotisants</b>	<b>-15 962 446,97</b>		<b>-15 962 446,97</b>	<b>46 691 362,04</b>
<b>Solde technique du régime de retraite complémentaire Attakmili</b>	<b>17 089 164,36</b>		<b>17 089 164,36</b>	<b>13 407 613,82</b>
<b>SOLDE TECHNIQUE (frais de gestion imputés inclus)=(A) – (B)</b>	<b>-1 647 626 930,04</b>		<b>-1 647 626 930,04</b>	<b>255 441 692,43</b>
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS ADMIS EN REPRESENTATION DES PROVISIONS ET RESERVES (D)</b>	<b>6 218 081 944,08</b>		<b>6 218 081 944,08</b>	<b>4 719 312 483,99</b>
Revenus des placements immobiliers	814 289,87		814 289,87	987 039,48
Revenus de VMP et de titres de participation				80 000,00
Profits sur réalisation des placements	3 261 509 360,04		3 261 509 360,04	1 978 148 394,06
Intérêt et autres produits financiers	442 984 875,81		442 984 875,81	498 921 397,22
Reprises sur charges de placement	2 512 773 418,36		2 512 773 418,36	2 241 175 653,23
<b>CHARGES DES PLACEMENTS ADMIS EN REPRESENTATION DES PROVISIONS ET RESERVES (E)</b>	<b>1 198 442 013,49</b>		<b>1 198 442 013,49</b>	<b>2 525 684 331,06</b>
Charges d'intérêts	6 968 139,80		6 968 139,80	9 579,46
Frais de gestion des placements	10 522 291,60		10 522 291,60	6 218 807,69
Charges des immeubles	376 305,76		376 305,76	153 053,79
Autres charges de placements (IS)	5 101 268,07		5 101 268,07	6 479 380,46
Dotations sur placements	1 175 474 008,26		1 175 474 008,26	2 512 823 509,66
<b>RESULTAT FINANCIER = (D) – (E)</b>	<b>5 019 639 930,59</b>		<b>5 019 639 930,59</b>	<b>2 193 628 152,93</b>

## BILAN DU PLAN D'ACTION 2014

Dans le cadre de sa programmation triennale, la CMR a élaboré et mis en exécution son nouveau plan stratégique qui couvre la période 2014-2016.

Ce nouveau plan stratégique de la Caisse intervient dans un contexte marqué par l'accentuation de la problématique de l'équilibre financier des régimes gérés par la Caisse, par la montée des attentes de ses usagers et partenaires et par l'exigence continue en matière de bonne gouvernance et de gestion optimale et efficiente des ressources. Il prend appui sur les réalisations passées et s'inscrit dans la consolidation des acquis en matière d'organisation et de systèmes d'information et de gestion suivant cinq axes stratégiques :

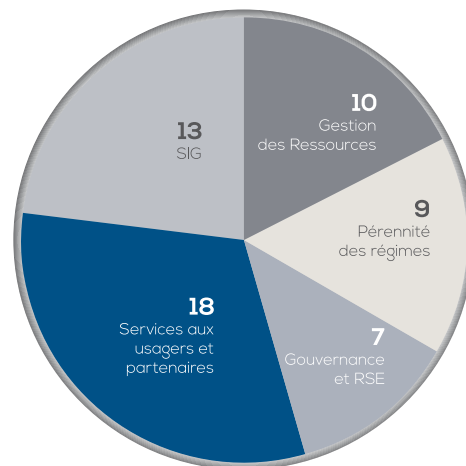
1. Gouvernance et Responsabilité Sociétale et Environnementale ;
2. Pérennité des régimes ;
3. Systèmes d'Information et de Gestion (SIG) ;
4. Gestion des Ressources ;
5. Services aux Usagers et Relations avec les Partenaires.

Pour la mise en œuvre de son Plan d'Action Stratégique, la Caisse le décline en des plans d'action annuels qu'elle soumet à l'approbation de son Conseil d'Administration. Chaque projet approuvé est planifié et son exécution est suivie périodiquement.

Les projets de la Caisse au titre de l'année 2014 se chiffrent à 57. Certains correspondent à des projets de développement, d'autres représentent des actions d'amélioration ou des objectifs chiffrés à atteindre.

Les deux axes « services aux usagers » et « S.I.G » totalisent 55% du portefeuille des projets 2014, et s'inscrivent dans la poursuite de la politique de la CMR en matière de consolidation de l'orientation «client» et de modernisation de son appareil de gestion.

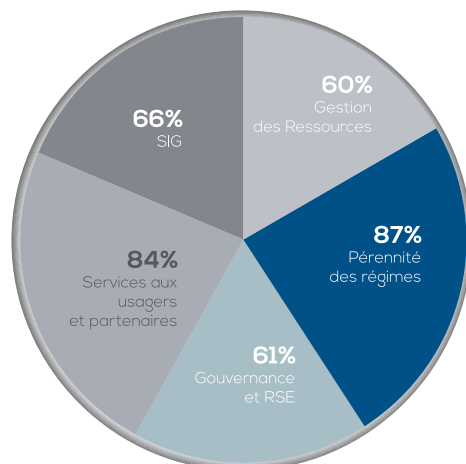
Répartition des projets par axe



Le taux de réalisation global des projets a atteint 74%.

Les projets relatifs aux axes services aux usagers et partenaires ont enregistré un taux de réalisation de 84%, ce qui consacre encore une fois l'orientation client de la Caisse.

Taux de réalisation par axe







# ORGANISATION

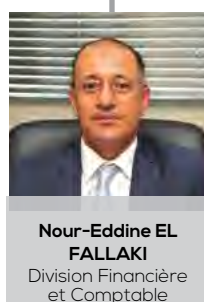
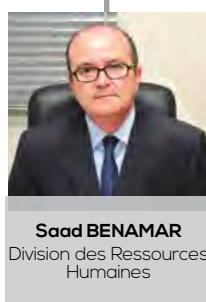
- Pôle « Opérations » ;
- Pôle « Support » ;
- Pôle « Organisation et Système d'Information » ;
- Pôle « Gestion du Portefeuille ».



# NOTRE ORGANISATION

Outre la Direction, le Secrétariat Général et trois Divisions de pilotage, l'organisation actuelle s'articule autour de 4 Pôles :

- Pôles « Opérations » ;
- Pôles « Support » ;
- Pôles « Organisation et Système d'Information » ;
- Pôles « Gestion du Portefeuille ».





**Mohamed EL  
ALAOUI EL  
ABDALLAOUI**  
DIRECTEUR



**Ahmed BENSaid**  
Secrétaire Général



**Mohamed Youssef  
EL FILALI**  
Division d'Audit, de  
Gestion des Risques et  
de Contrôle de Gestion



**Mohammed Jaber  
KHAMLI CHI**  
Pôle Gestion du  
Portefeuille



**Ali ZAKI**  
Division des Etudes  
et de Veille  
Stratégiques  
et Juridiques



**Mohamed El Mokhtar  
LOUFI**  
Pôle Opérations



**Fouad BOUKHNI F**  
Division de Gestion



**Slimane KABIRI**  
Division des Opérations



**Hatim BENMILOUD**  
Division de Relation  
Clientèle



**Rachid MAHFOUDI**  
Division de Contrôle  
et de Paiement



**Mohamed SALHI**  
Division de Concession  
des Pensions Civiles



**Said LOUCIFI**  
Division de Concession  
des Pensions Militaires

The background of the page is a blurred photograph of several pushpins (one yellow, one green) pinned to a document. Handwritten numbers in various colors (purple, red, black) are scattered across the page, including '3', '20', '5', '12', '13', '19', and '20'.

# ANNEXES

Statistiques

Audits 2014

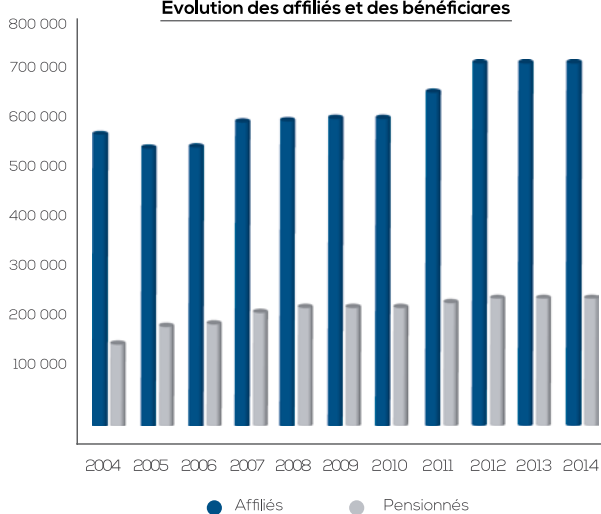
Contacts CMR & délégations régionales  
de partenaires



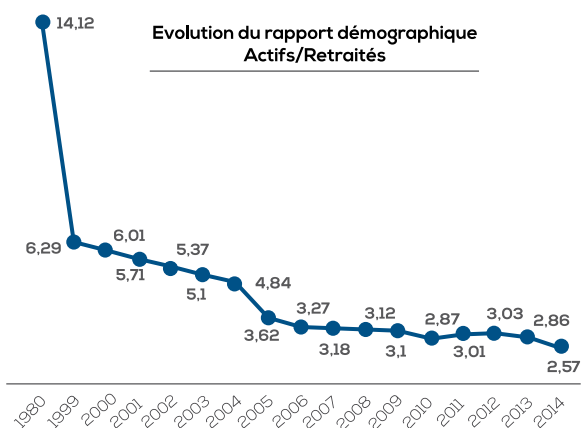
# STATISTIQUES

## RÉGIME DES PENSIONS CIVILES

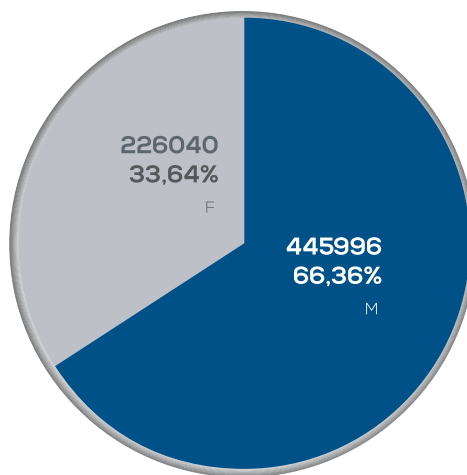
Evolution des affiliés et des bénéficiaires



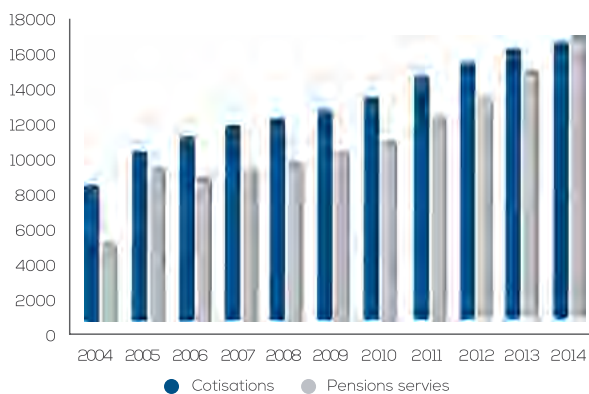
Evolution du rapport démographique Actifs/Retraités



Répartition des affiliés par sexe en 2014

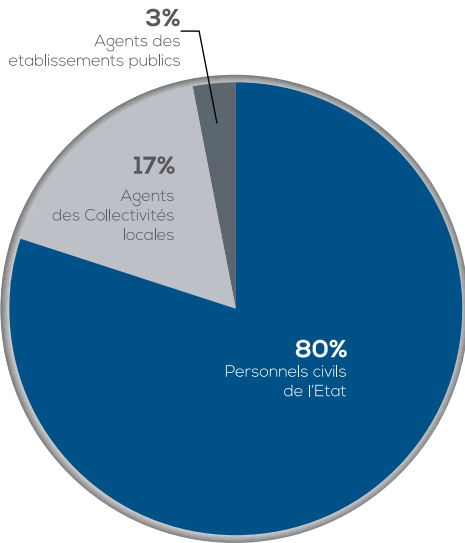


Evolution des cotisations et des prestations (En millions de Dhs)

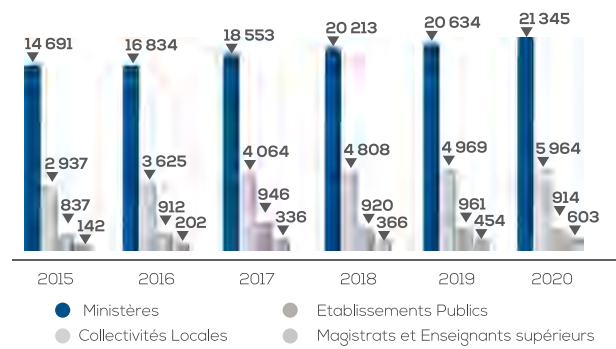




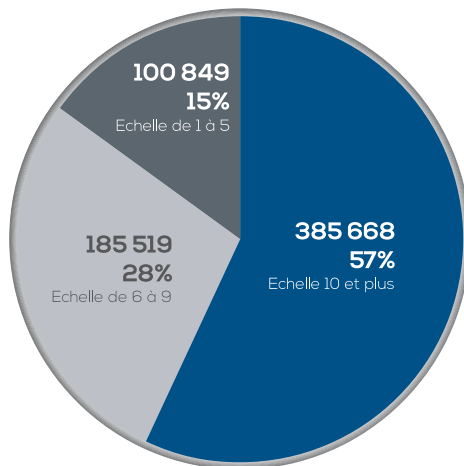
### Répartition des affiliés par employeur



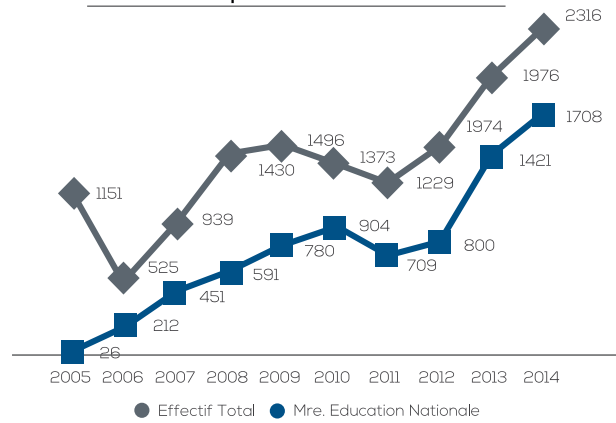
### Prévisions des départs à la retraite pour limite d'âge



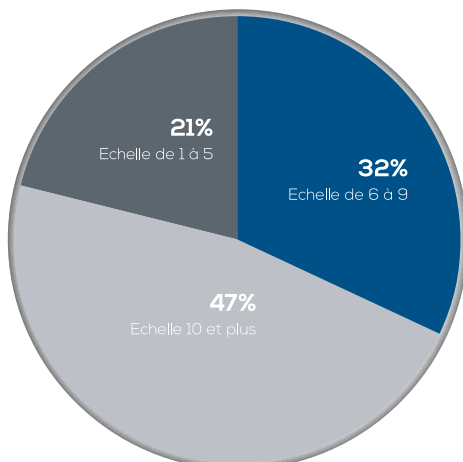
### Répartition par groupe d'échelle des actifs civils



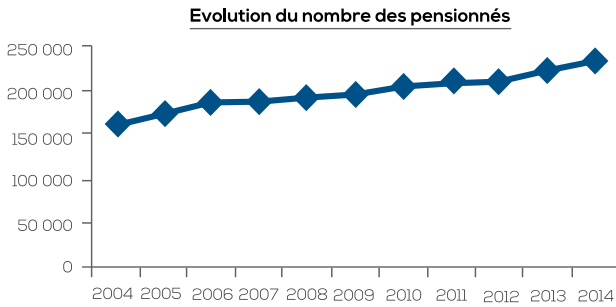
### Evolution des départs à la retraite sur demande



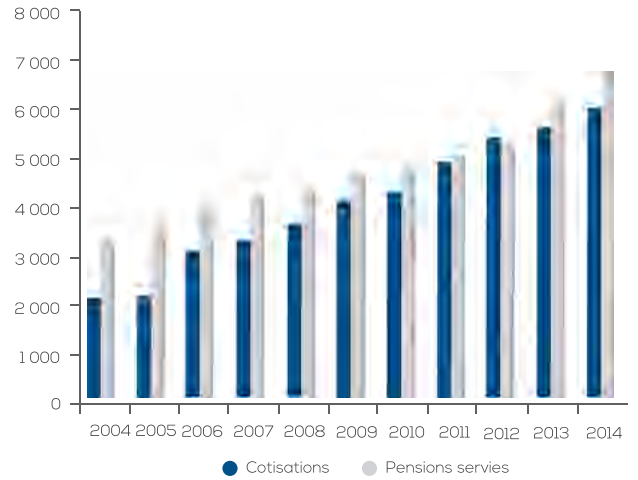
### Répartition par groupe d'échelle des retraités principaux



## REGIME DES PENSIONS MILITAIRES

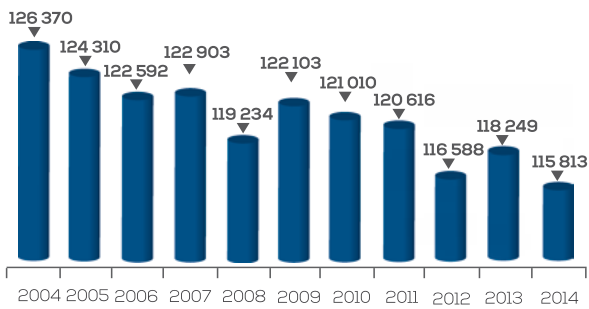


**Evolution des cotisations et des prestations (En millions de Dhs)**



## REGIMES NON COTISANTS

**Evolution des pensionnés des regimes non cotisants**

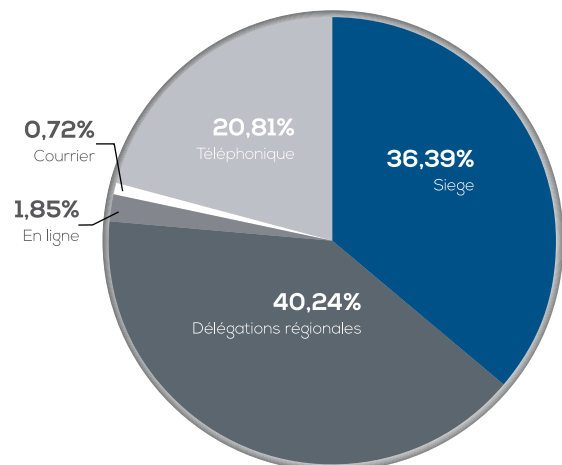


## RELATION CLIENT

**Evolution du nombre des visiteurs**



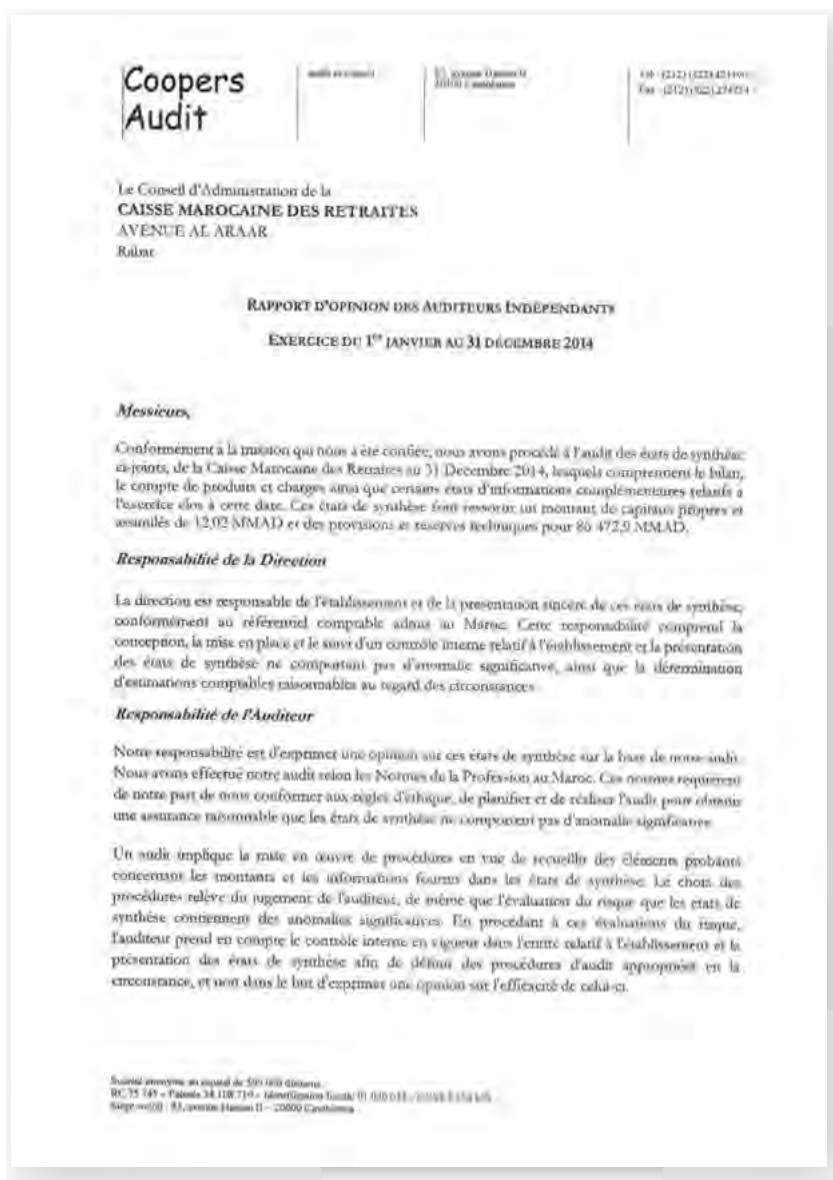
**Répartition des visiteurs par canal de communication (2014)**



# AUDITS 2014

# A U D I T

## AUDITS DES COMPTES 2014



## Caisse Marocaine des Retraites (CMR)

Page 2

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Opinion sur les états de synthèse

Le rapport des précédents audits indépendants émis en date du 19 mai 2014 faisait état des réserves suivantes dont nous avons effacé le sujet :

#### 1) Exhaustivité des cotisations

En 2013, la CMR a finalisé la mise en place d'un système qui lui a permis de contrôler les cotisations du personnel de l'Etat, dont elle est créancière, soit 92% de la population des affiliés.

Pour les collectivités locales, qui représentent 8% du total des cotisations, soit 52% de la population sont gérés par le CNT. Le rapprochement des versements CNT correspondant à cette population avec les calculs effectués par la CMR, est en cours. Pour l'autre partie non gérée par le CNT, la CMR est en train de mettre en place les moyens lui permettant de contrôler les cotisations manuelles correspondantes.

En raison de la complexité de ce projet, et dans l'attente des résultats des rapprochements de nos calculs relatifs aux personnels des collectivités locales, nous ne sommes pas en mesure de nous assurer du caractère exhaustif des cotisations des collectivités locales comptabilisées par la Caisse au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2014, la caisse a mis en place un dispositif de calcul des cotisations des collectifs locaux, les résultats obtenus ont fait l'objet de fiabilisation et de contrôles. Notre audit des états financiers a révélé la fiabilité des cotisations comptabilisées au 31 décembre 2014.

#### 2) L'équilibre financier futur des régimes de retraite gérés par la Caisse

L'actualisation en 2014 de l'étude actuarielle réalisée par les services de la Caisse, fait ressortir que l'équilibre des régimes de retraite gérés par la CMR serait compromis à terme. Ainsi, sur la base des résultats de cette étude, le premier déficit entre les cotisations et les prestations apparaîtrait en 2014 (en 2013, si l'on tient compte des produits de placement). De même, l'année 2022 connaîtrait l'épuisement total des réserves de la Caisse.

En 2015, le bilan actuariel élaboré selon les données financières de 2014, est venu confirmer cette situation et fait état d'un épuisement total des réserves du régime civil à l'horizon de l'année 2023.

Compte tenu de ce qui précède et en l'absence de mesures correctrices (ajustement des états de cotisations, contributions de l'Etat, ...), la Caisse aurait des difficultés pour honorer ses engagements envers les affiliés et sa continuité d'exploitation serait compromise à terme.

## Caisse Marocaine des Retraites (CMR)

Page 2

A notre avis, sous réserve de l'incidence de la situation décrite au paragraphe 2, les états de synthèse ainsi qu'au premier paragraphe ci-dessus, donnent dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Caisse Marocaine des Retraites au 31 Décembre 2014 ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion émise ci-dessus, Nous attirons votre attention sur les faits suivants :

- Les soldes d'ouverture de la caisse au titre de l'exercice 2014 ont fait l'objet d'un audit externe au 31 décembre 2013 par un auditeur indépendant.
- Les états de synthèse ci-joints ont été actualisés et font désormais référence aux résultats du bilan actuariel de 2015 basé sur les données financières de 2014 tel que mentionné au niveau de l'annexe AS-1 de l'ETFC. A la demande du management, le présent rapport d'audit a été actualisé pour tenir compte de la modification apportée à ces états de synthèse. Les procédures mises en œuvre sur les événements postérieurs à la date d'émission de notre premier rapport émis le 5 mai 2015 et la date d'émission du présent rapport n'ont porté que sur l'événement à l'origine de la modification des états financiers décrits ci-avant.

Casablanca, le 23 décembre 2015

COOPERS AUDIT MAROC

Abdelaziz ALMECHATT

Associé









# CONTACTS CMR & DELEGATIONS REGIONALES DE PARTENAIRES

## CONTACTS CMR

### COORDONNEES DE LA CMR A RABAT

#### Caisse Marocaine des Retraites

Av. Al Araar – Hay Riad – Rabat B.P. 2048

N° de tél. du standard téléphonique : +212 537 56 73 00/01/02/03

N° de fax : +212 537 56 74 76

Pour la transmission de vos pièces justificatives de droit, le numéro de fax clientèle suivant est mis à votre disposition :

+212 537 56 73 09

### Numéro du centre d'appel

Les affiliés et pensionnés ont la possibilité de formuler des demandes d'information par téléphone, via le nouveau numéro du Centre d'appel téléphonique de la CMR au : +212 537 567 567

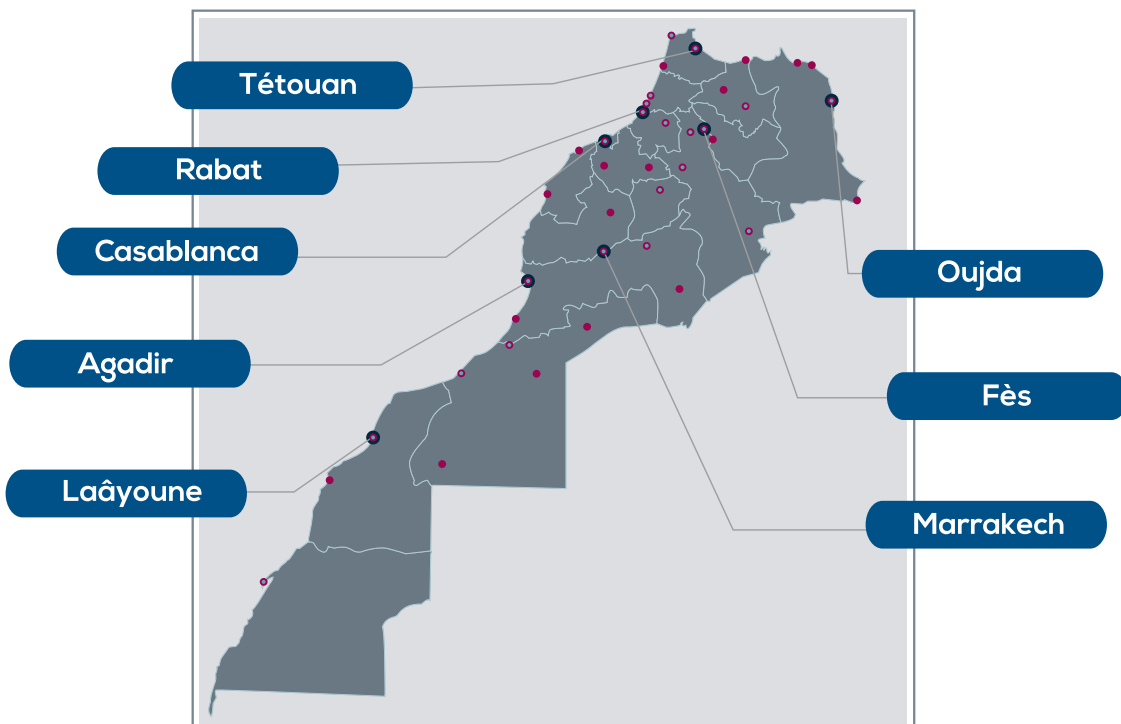
Ce numéro peut être joint tous les jours ouvrables de 8H30 à 16H30.

### Portail e-CMR & MAIL CLIENTELE

Adresse « e-services » : <http://www.cmr.gov.ma>

E-mail clients : [cmr@cmr.gov.ma](mailto:cmr@cmr.gov.ma)

## LES DELEGATIONS REGIONALES DE LA CMR



● Délég. régionales CMR ● Délég. régionales HCARAMAL ● Délég. régionales Fondation Hassan II des OSAMAC

**AGADIR**

Immeuble Safa Sud, Appt 12-13, 1er étage, Av Hassan 1er, Hay Al Fiddia 1, Dakhla - Agadir.

Tél. : 05.28.22.80.20

Fax : 05.28.22.80.53

**CASABLANCA**

Rue Sidi Belyoute, N°30, Appt. 1 - Casablanca.

Tél. : 05.22.45.29.11

Fax : 05.22.45.29.09

**FES**

Av. Hassan II, B.P 66 - Fès.

Tél. : 05.35.65.12.77

Fax : 05.35.65.12.82

**LAÂYOUNE**

Av. Colonel Habouha, Ouald Laâbid-Lâayoune.

Tél. : 05.28.99.40.27

Fax : 05.28.99.43.31

**MARRAKECH**

Av, Allal El Fassi Opération Badii N°2, Immeuble E, Appt. 1 - Marrakech.

Tél. : 05.24.29.19.27

Fax : 05.24.29.19.28

**OUJDA**

Av. Mohammed VI, N° 71 - Oujda.

Tél. : 05.36.50.36.57

Fax : 05.36.50.36.41

**TETOUAN**

Av. Abdelkhalek Torres N° 342, Poste centrale, BP. 252

Tétouan.

Tél. : 05.39.71.51.63

Fax : 05.39.71.51.62

## LES DELEGATIONS REGIONALES DU HAUT COMMISSARIAT AUX ANCIENS RESISTANTS ET ANCIENS MEMBRES DE L'ARMEE DE LIBERATION

D'un commun accord avec la CMR, les délégations régionales du Haut- Commissariat aux Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération (HCARAMAL) peuvent :

- Informer et assister les pensionnés, Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération dans les démarches administratives ;
- centraliser les dossiers de pensions et recueillir les pièces justificatives dans le cadre des campagnes de contrôle annuel ;
- collecter et transmettre des réclamations.

### DÉLÉGATION PROVINCIALE HCARAMAL D'AGADIR

Charia Al Hamraa Hay Irak Bourkane BP 1698

Tél. /Fax : 05.28.22.35.90

### DÉLÉGATION PROVINCIALE HCARAMAL D'ASSA ZAG

544, Avenue Hassan II

BP 6

Tél. /Fax : 05.28.70.00.22

**DÉLÉGATION PROVINCIALE HCARAMAL  
DE BENI MELLAL**

55, Avenue Mohamed V  
BP 546  
Tél. /Fax : 05.23.48.21.64

---

**DÉLÉGATION PROVINCIALE HCARAMAL  
DE BERKANE**

Av. El Baladia N° 55, Marbouha B.P. 1014  
Tél. /Fax : 05.36.61.46.98

---

**BUREAU LOCAL HCARAMAL DE BOUJDOUR**

Avenue Hassan II n°1, Hay l'Irak  
BP 199  
Tél. /Fax : 05.28.89.36.38

---

**DÉLÉGATION PROVINCIALE HCARAMAL  
DE BOULMANE**

Av. Hassan II, Sahat Al Hafalat, Missouri,  
Tél. /Fax : 05.35.58.50.04

---

**DÉLÉGATION PROVINCIALE HCARAMAL D'AIN  
SBAA HAY MOHAMADI**

Rue Zoubir Ibn Al Aouam 1 Erét. n°108  
Assoukhour Assaouda  
BP 3231  
Tél. /Fax : 05.22.40.02.07

---

**DÉLÉGATION RÉGIONALE HCARAMAL  
DE CASABLANCA ANFA**

149, Avenue Lalla Yacout - 2<sup>ème</sup> étage  
Sahat Achouhada BP 15903  
Tél. /Fax : 05.22.30.61.97

---

**BUREAU LOCAL HCARAMAL DE BEN MSIK SIDI  
OTHMANE**

Rue 9, 95 Hay Moulay Rachid  
Casablanca BP 9590  
Tél. /Fax : 05.22.36.50.93

**DÉLÉGATION PROVINCIALE HCARAMAL  
DE DAKHLA**

BP 30  
Tél. /Fax : 05.28.89.82.10

---

**DÉLÉGATION PROVINCIALE HCARAMAL  
D'EL HOUCEIMA**

Av. Al Andalous, Immeuble des Houbous  
B.P. 58  
Tél. /Fax : 05.39.98.20.94

---

**DÉLÉGATION PROVINCIALE HCARAMAL  
D' EL JADIDA**

Complexe culturel d'El Jadida,  
rue de Fès BP 286  
Tél. /Fax : 05.23.34.23.59

---

**DÉLÉGATION PROVINCIALE HCARAMAL  
D'ERRACHIDIA**

Lotissement Oued Eddahab n°3 B.P. 513  
Tél. /Fax : 05.35.57.20.39

---

**DÉLÉGATION RÉGIONALE HCARAMAL DE FES**

Rue Midelt, n° 28 bis, Hay Narjis  
Route de Sefrou B.P. A 63  
Tél. /Fax : 05.35.64.45.14

---

**DÉLÉGATION PROVINCIALE HCARAMAL  
DE FIGUIG**

Av. El Massira El Khadra, Bouarfa B.P. 10  
Tél. /Fax : 05.36.79.80.56

---

**DÉLÉGATION PROVINCIALE HCARAMAL  
DE GUELMIM**

Hay Al msala Tirt Guelmim  
BP 126  
Tél. /Fax : 05.28.87.02.32



#### **DÉLÉGATION PROVINCIALE HCARAMAL DE KALAAT SRAGHNA**

Hay Nakhla, 42 avenue Al Jaych Al Malaki  
BP 204  
Tél. /Fax: 05.24.41.24.89

---

#### **DÉLÉGATION RÉGIONALE HCARAMAL DE KENITRA**

Rue Sebta n° 6 B.P. 83  
Tél. /Fax : 05.37.37.15.09

---

#### **DÉLÉGATION PROVINCIALE HCARAMAL DE KHEMISSET**

Av. Bir Anzarane, Hay Essalam  
Tél. /Fax : 05.37.55.21.75

---

#### **DÉLÉGATION PROVINCIALE HCARAMAL DE KHENIFRA**

Av. Zerktouni (près du stade municipal)  
Tél. /Fax : 05.53.55.86.09

---

#### **DÉLÉGATION RÉGIONALE HCARAMAL DE KHOURIBGA**

Av. du 16 novembre, n° 2772  
Hay Ennahda B.P. 725  
Tél. /Fax : 05.23.56.29.30

---

#### **DÉLÉGATION RÉGIONALE HCARAMAL DE LAAYOUNE**

Khat Erramla 1 BP 645  
Tél. /Fax : 05.28.89.36.38

---

#### **BUREAU LOCAL HCARAMAL DE LARACHE**

Tél. /Fax : 05.39.91.66.56

---

#### **DÉLÉGATION RÉGIONALE HCARAMAL DE MARRAKECH**

8, Rue Khalid Ibn Al Oualid BP 2480  
Tél. /Fax : 05.24.43.00.90

#### **DÉLÉGATION RÉGIONALE HCARAMAL DE MEKNES**

Av. Med. V, Rue Hassan Ben Ali n°4 B.P. S57  
Tél. /Fax : 05.35.52.25.87

---

#### **BUREAU LOCAL HCARAMAL DE MIDELT**

Local du Cercle de Midelt  
Tél. : 05.35.58.20.21

---

#### **BUREAU LOCAL HCARAMAL DE MOHAMMEDIA**

Tél. : 06.74.90.82.06

---

#### **DÉLÉGATION PROVINCIALE HCARAMAL DE NADOR**

106, avenue Ibn Tachfine  
B.P. 1492  
Tél. /Fax : 05.36.60.63.84

---

#### **DÉLÉGATION PROVINCIALE HCARAMAL D'OUARZAZATE**

Avenue du prince Moulay Abdellah BP 110  
Tél. /Fax : 05.24. 88.25.33

---

#### **DÉLÉGATION RÉGIONALE HCARAMAL D'OUJDA**

Av. Allal Benabdellah - Etage 2 B.P. 547  
Tél. /Fax : 05.36.68.30.61

---

#### **DÉLÉGATION RÉGIONALE HCARAMAL DE RABAT**

N°8 angle av. Moulay Hassan et rue de Tobrouk  
Tél. /Fax : 05.37.70.22.11

---

#### **DÉLÉGATION PROVINCIALE HCARAMAL DE SAFI**

Al Madina Al jadida  
Jbel Al Ayachi N° 5  
BP 186  
Tél. /Fax : 05.24.46.25.01

**DÉLÉGATION PROVINCIALE HCARAMAL  
DE SALE**

Lotissement Manar, bloc 5, n° 6 Hay Essalam  
B.P. 1595  
Tél. /Fax : 05.37.80.28.51

---

**DÉLÉGATION PROVINCIALE HCARAMAL  
DE SETTAT**

20, Avenue Hassan II N°2  
BP 590  
Tél. /Fax : 05.23.40.33.37

---

**DÉLÉGATION PROVINCIALE HCARAMAL  
DE SMARA**

Avenue Mohamed V  
BP 68  
Tél. /Fax : 05.28.89.92.32

---

**BUREAU LOCAL HCARAMAL DE SIDI IFNI**

Local de la Widadiya Al Fath  
Tél. 05.28.87.67.68

---

**DÉLÉGATION PROVINCIALE HCARAMAL  
DE TANGER**

5, rue Moussa Ibn Nousseir B.P. 303  
Tél. /Fax : 05.39.32.23.99

---

**DÉLÉGATION PROVINCIALE HCARAMAL DE  
TANTAN**

Hay Al Massira Al Khadra bloc 3 BP 70  
Tél. /Fax : 05.28.87.75.00

**DÉLÉGATION PROVINCIALE HCARAMAL  
DE TAOUNAT**

Immeuble Al Moustakbal, étage 1, appt. 21,  
Place Al Masira  
Tél. /Fax : 05.35.62.70.77

---

**DÉLÉGATION PROVINCIALE HCARAMAL  
DE TATA**

52, av. Prince Héritier  
BP 186  
Tél. /Fax : 05.28.80.31.47

---

**DÉLÉGATION PROVINCIALE HCARAMAL  
DE TAZA**

Av. Allal El Fassi, Immeuble IRAK n°3  
B.P. 195  
Tél. /Fax : 05.35.67.38.32

## LES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES DE LA FONDATION HASSAN II POUR LES ŒUVRES SOCIALES DES ANCIENS MILITAIRES ET ANCIENS COMBATTANTS

La CMR a développé un partenariat avec la Fondation Hassan II pour les Œuvres Sociales des Anciens Militaires et Anciens Combattants (OSAMAC) qui dispose de plusieurs représentations régionales à travers le pays. Grâce à ce partenariat, les services régionaux de la Fondation peuvent fournir plusieurs services aux pensionnés militaires de la CMR. Il s'agit, notamment, de :

- délivrer des attestations de pension ;
- recueillir des pièces pour la constitution de dossiers de réversion ;
- donner des informations et orienter les allocataires militaires.

### DÉLÉGATION RÉGIONALE D'AGADIR

Place des Armes d'Agadir  
Tél. /Fax : 05.28.27.06.78

---

### DÉLÉGATION RÉGIONALE DE K.TADLA/BENI MELAL

Avenue 20 AOUT KASBA.TADLA  
Tél. /Fax : 05.23.41.87.82

---

### DÉLÉGATION RÉGIONALE DE CASABLANCA

Bv. Med. El Hayani, Rue Abou Abes Al Mokri N°2,  
Cité Plateau  
Tél. /Fax : 05.22.98.28.78

---

### DÉLÉGATION RÉGIONALE DE KENITRA

Avenue Khalid ibn El Oualid  
Tél. /Fax : 05.37.36.09.76

---

### DÉLÉGATION RÉGIONALE DE DAKHLA

Place d'Armes de Dakhla  
Tél. /Fax : 05.28.89.78.50

---

### DÉLÉGATION RÉGIONALE DE KHEMISSET

1, Rue El Alaouiine  
Tél. /Fax : 05.37.55.84.01

---

### DÉLÉGATION RÉGIONALE D'ERRACHIDIA

Bv. Moulay Ali Cherif  
Tél. /Fax : 05.35.57.19.46

---

### DÉLÉGATION RÉGIONALE DE KHENIFRA

Quartier des FAR khenifra  
Tél. /Fax : 05.35 58 63 81

---

### DÉLÉGATION RÉGIONALE DE FES

Rue El Ghassani, Dhar El Mehraz  
Tél. /Fax : 05.35.94.13.90

---

### DÉLÉGATION RÉGIONALE DE LAAYOUNE

Route de Smara  
Tél. /Fax : 05.28.98.06.90

---

### DÉLÉGATION RÉGIONALE DE GUELMIM

Avenue El Mehdi Ben Toumerte  
Tél. /Fax : 05.28.87.14.05

---

### DÉLÉGATION RÉGIONALE DE MARRAKECH

Rue Moha Ousaid Arzaza  
Tél/Fax : 05.24.43.58.48

---

**DÉLÉGATION RÉGIONALE DE MEKNES**

Avenue Hansali  
Tél. /Fax : 05.35.52.69.33

---

**DÉLÉGATION RÉGIONALE D'OUARZAZATE**

Boulevard Lamsala cité El Wahda  
Tél. /Fax : 05.24.88.56.54

---

**DÉLÉGATION RÉGIONALE D'OUJDA**

Avenue des FAR  
Tél. /Fax : 05.36.68.17.12

---

**DÉLÉGATION RÉGIONALE DE RABAT**

Rue Zoubir Ben El Awame n° 139 SOUISSI  
Tél. /Fax : 05.37.65.23.91

---

**DÉLÉGATION RÉGIONALE DE TAN TAN**

Avenue Hassan II  
Tél. /Fax : 05.28.87.79.28

---

**DÉLÉGATION RÉGIONALE DE TANGER**

Bni Makada  
Tél. /Fax : 05.39.95.79.59

**DÉLÉGATION RÉGIONALE DE TAZA**

Avenue Kessou Meddah  
Tél. /Fax : 05.35.67.14.19

---

**DÉLÉGATION RÉGIONALE DE TETOUAN**

Boulevard Moulay Youssef Hafat Rkiina  
Tél. /Fax : 05.39.71.42.41

---

**DÉLÉGATION RÉGIONALE DE SALE**

Boulevard Ibn Al Haitem Hay  
Linbiat Sale  
Tél. /Fax : 05.37.81.42.16

---

**DÉLÉGATION RÉGIONALE DE NADOR**

Cite ALEM, Imm. 13 Rdc, Quartier Al Boustane  
Tél. /Fax : 05.36.38.11.55



# Abréviations utilisées

A.F	Allocations Forfaitaires.
AISS	Association Internationale de Sécurité Sociale
ALM	Asset Liability Management
AMO	Assurance Maladie Obligatoire
AOS	Associations d'Œuvres Sociales
APSF	l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement
CA	Conseil d'Administration de la CMR
CAA	Comité d'Allocation d'Actifs
CDVM	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CGRAE	Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat de la Côte d'Ivoire
C.L.	Collectivité locale
CESE	Conseil Economique Social et Environnemental
CNOPS	Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CPICA	Comité Permanent Issu du Conseil d'Administration
DAPS	Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale
EN3S	Ecole Nationale Supérieure de Sécurité Sociale
EP	Etablissement public
FA	Forces Auxiliaires
FAR	Forces Armées Royales
FDR	Fonds de Réserves
FNARM	Fédération Nationale des Associations des Retraités du Maroc.
HCARAMAL	Haut-Commissariat aux Anciens Résistants et Anciens Membres de l'Armée de Libération.
MASI	Moroccan All Shares Index
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MENFP	Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle
MGEN	Mutuelle Générale de l'Education Nationale
MGPAP	Mutuelle Générale du Personnel des Administrations Publiques
OFMAM	Œuvres de Mutualité des Fonctionnaires et Agents Assimilés du Maroc
OPVCM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
RCAR	Régime Collectif d'Allocation de Retraite
RPC	Régime des Pensions Civiles géré par la CMR
RPM	Régime des Pensions Militaires géré par la CMR
TMP	Taux Moyen Pondéré
CMR	Caisse Marocaine des Retraites
PTT	Postes, Télégraphes et Téléphones
SNTL	Société Nationale de Transport et Logistique
FOSTP	Fondation des Œuvres Sociales des Travaux Publics
CAM	Crédit Agricole du Maroc
CDM	Crédit Du Maroc
BMCE	Banque Marocaine du Commerce Extérieur
AWB	AttijariWafa Bank
PCI	Plan de Continuité Informatique
SMQ	Système Management de la Qualité
PCCR	Plan Comptable des Caisses de Retraites
MDH	Millions de Dirhams
Market to Market	Evaluation d'un titre financier sur la base de sa valeur observée sur le marché au moment de l'évaluation.
TAS	Taux d'Accroissement des Salaires
TD	Table de mortalité basée sur les tarifs des contrats d'assurance-vie en cas de Décès (France)
VAP	Valeur Actuelle Probable
MBI	Moroccan Bond Index
PRI	Pensions des Résistants Invalides
IR	Impôt sur le Revenu
ATD	Avis à Tiers Détenteur
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
FNRB	Fonds National de Retraites du Bénin
RDC	République Démocratique du Congo
ENA	Ecole Nationale de l'Administration
CESGOS	Cycle d'Etudes Spécialisées en Gestion des Organismes Sociaux
OIT	Organisation Internationale du Travail
SIG	Système d'Information et de Gestion
♀	Femme
♂	Homme







---

AVENUE AL ARAAR, HAY RIAD, BP 2048- RABAT  
CALL CENTER: +212 537 56 75 67  
SERVICE TELEPHONIQUE : OUVERT DE 8H30 A 16H30 DU LUNDI AU VENDREDI  
e-mail : [cmr@cmr.gov.ma](mailto:cmr@cmr.gov.ma)  
[www.cmr.gov.ma](http://www.cmr.gov.ma)

